

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE  
DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 24 août 2004 à 19 h  
Hôtel du Jardin  
1400, boulevard du Jardin  
Saint-Félicien

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 24 AOÛT 2004	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'ASHUAPMUSHUAN .....	4
M. Jean Paradis	
CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN .....	12
M. Gilbert Dominique	
M. Alain Nepton	
MRC DU DOMAINE-DU-ROY .....	23
M. Bernard Généreux	
RENDEZ-VOUS SUR L'ASHUAPMUSHUAN .....	32
M. Gaétan Émond	
REPRISE DE LA SÉANCE	
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN .....	40
M. Bertrand Côté	
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.....	42
M. Georges Simard	
M. Jacques Potvin	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME .....	49
Mme Gemma Lamontagne	
LE CAUCUS DES DÉPUTÉS DU PARTI QUÉBÉCOIS DU	
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN .....	53
M. Stéphane Bédard	
M. Jacques Côté	
REPRISE DE LA SÉANCE	
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ.....	64
M. Jacques Asselin	
M. MICHEL DUMAS .....	69
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MASHTEUATSH.....	73
Mme Lise Gill	
Mme Bibiane Courtois	

---

**SÉANCE DU 24 AOÛT 2004**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors s'il vous plaît, nous avons une grosse soirée devant nous, alors je vous demanderais de vous asseoir, nous allons commencer.

10 Alors mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

15 Mon nom est John Haemmerli, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique. Alors je vais prendre un petit peu de temps pour vous expliquer deux-trois (2-3) choses avant de commencer.

Je vais tout d'abord vous présenter l'équipe de la Commission. Alors à ma gauche, monsieur David Boudreault, qui est l'analyste de la Commission.

20 Vous avez certainement rencontré madame Anne-Lyne Boutin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, à l'arrière de la salle. Et notre responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Alexandra Dufresne.

25 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Alors vous avez monsieur Daniel Buisson à la logistique et monsieur Jean Métivier au son, qui contrôle mon micro, qui décide ce que je peux et ce que je ne peux pas dire.

30 Et vous avez la sténotypiste, madame Florence Béliveau, qui prend en note tout ce qui est dit en audience, c'est enregistré, les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation puis comme ça a été le cas lors de la première partie de l'audience publique, au bout d'environ une semaine de la séance.

35 Je vais vous parler un petit peu du mandat, du projet. Je vous ferai pas lecture du mandat, je l'ai fait en première partie, il est à l'arrière de la salle, il est disponible si vous voulez retourner voir le mandat adressé par le ministre de l'Environnement au président du BAPE.

40 Le projet que nous avons examiné ensemble en première partie, au début du mois de juin, découle de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. La loi prévoit la consultation du public de telle sorte que la décision finale sur le projet n'est pas encore prise. Donc vous le savez probablement puisque vous étiez là en première partie, le promoteur du projet, c'est le ministère de l'Environnement, a présenté une proposition de plan de conservation incluant les limites de la réserve aquatique, différents zonages, les usages possibles dans ces zones et puis

45 un cadre de gestion, un comité de conservation et de mise en valeur, un mode de gestion du territoire.

Et donc en deuxième partie, il vous appartient à vous de commenter ces propositions et éventuellement d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire.

50 Comme je l'ai dit en première partie, le rapport de la Commission devrait être remis au ministre en novembre prochain où au dépôt de ce rapport, la Commission est dissoute, elle cesse d'exister.

55 Je vais revenir maintenant à cette deuxième partie d'audience publique. Donc l'objet, c'est de recevoir vos opinions sur le projet. Actuellement, nous avons trente (30) mémoires de déposés, dont vingt-six (26) seront entendus dans les trois (3) séance prévues d'ici demain soir; et nous avons reçu également un mémoire sous forme de pétition, et il y aura une (1) présentation – excusez-moi, une nouvelle s'est ajoutée – deux (2) présentations verbales.

60 Je tiens beaucoup à préciser, comme je disais en première partie, que la Commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour, et de ceux qui sont contre, ni en nombre, ni en volume, ni en pages, ni en quoi que ce soit, pour déterminer qui a raison. La Commission s'intéresse aux raisons, aux motifs et aux arguments qui appuient votre opinion sur le projet.

65 Je répète aussi qu'un mémoire qui n'est pas présenté ici mais qui est présenté à la Commission est considéré tout autant que les autres; la différence, c'est qu'on peut pas forcément échanger avec l'auteur du mémoire.

70 La Commission lit et relit tous les mémoires dont elle va se servir dans son analyse, on les a tous lus au moins une fois avant cette deuxième partie, en fait plusieurs fois.

75 Vous remarquerez donc, pour cette deuxième partie, que la table du promoteur n'est plus là, les personnes-ressources non plus, mais vous en reconnaîtrez un grand nombre dans la salle, qui sont tous très intéressés à ce que vous avez à dire.

80 Nous avons convenu, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission a convenu d'un horaire avec les participants, et les gens seront invités à venir présenter leur mémoire ou leur opinion dans l'ordre d'inscription qui a été établi. On vous alloue un délai de quinze (15) minutes pour permettre à tous ceux qui le désirent de se faire entendre. Alors si votre mémoire a quelques pages, eh bien, vous pouvez toujours en faire lecture, s'il est plus long, pour le bénéfice de la salle, je vous suggérerais d'en donner les éléments essentiels, suggestion qui vous a d'ailleurs été faite par madame Boutin, et puis de présenter les conclusions, de sorte qu'on ait le temps d'échanger avec vous.

85 Souvent, on va lire votre mémoire, il y a un (1) élément ou deux (2) qu'on va vouloir approfondir, juste pour être sûr, la Commission est ici pour rapporter, donc au minimum on veut être sûr qu'on comprend bien vos messages et on veut les valider avec vous.

90 Et je rappelle que de toute façon, les mémoires, on les a, on les lit, on va en chercher le jus, donc vous ne serez pas pénalisés si vous résumez votre mémoire en avant.

95 À la fin de la séance, en fin de soirée, il existe ce qu'on appelle un droit de rectification et puis là, je vais essayer d'être très très clair, c'est un droit de rectification qui porte sur les faits. Si quelqu'un vient dire, ça a pas d'allure mettre de côté mille deux cents kilomètres (1200 km) de la rivière, je pense que, d'abord un, la Commission sait que c'est pas ce chiffre-là mais le ministère de l'Environnement ou n'importe qui peut s'inscrire au registre en arrière et, en fin de soirée, venir rectifier en disant, c'est cent vingt-cinq kilomètres (125 km). C'est un fait. Les opinions, elles, elles appartiennent au monde et elles ne sont pas rectifiables, à condition qu'elles soient exprimées de façon correcte et respectueuse.

100 Donc voilà. Tous les mémoires, à mesure qu'ils seront présentés, seront déposés et dans les centres de consultation et sur le site Internet du BAPE, comme le seront d'ailleurs ceux qui sont adressés à la Commission par courriel.

105 Je vous rappelle aussi quelques règles de procédure. Pour s'assurer d'un exercice efficace et dans un climat serein, alors on va essayer de continuer à maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie, à l'image de ce qui s'est passé en première partie, ça a très bien été et c'était très plaisant.

110 Je vous rappelle qu'exprimer son opinion exige aussi d'accepter que d'autres puissent en exprimer une qui est différente.

115 Je vous rappelle aussi que la Commission recherche, dans des arguments, un apport à sa réflexion sur le projet puisque nous allons devoir faire part de notre analyse et de nos recommandations au ministre de l'Environnement.

120 Je vous demande aussi d'éviter de tenir des propos inutilement blessants, comme je l'ai dit tantôt, et je demande aussi aux présentateurs de mémoires qui contiendraient des propos blessants de s'en abstenir, ils n'impressionneront pas la Commission.

Et donc je répète, comme en première partie, la Commission ne tolérera pas de manifestations de la salle, que ce soit de désapprobation ou d'approbation.

125 Il est bien sûr interdit de fumer, et je vous demanderais aussi d'éteindre vos téléphones cellulaires.

130 Enfin, une question administrative. Afin d'évaluer la qualité du service et aussi étant donné que c'est, dans la région, la première et c'est de toute façon une des premières consultations sur les aires protégées, il y a à l'arrière de la salle un sondage que vous pouvez remplir pour nous aider à peut-être mieux vous servir.

135 Je l'ai dit tantôt, nous aurons des séances ce soir, demain à treize heures trente (13 h 30) et demain soir à dix-neuf heures (19 h).

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'ASHUAPMUSHUAN**

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous avons une longue soirée, alors sans plus tarder, j'appelle le Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan, représenté par monsieur Jean Paradis.

145 Bonsoir monsieur Paradis.

**PAR M. JEAN PARADIS:**

150 Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous écoute!

155 **PAR M. JEAN PARADIS:**

C'est à moi la parole?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160 Oui.

**PAR M. JEAN PARADIS:**

165 Bon, monsieur le Président, premièrement je vous remercie d'être ici ce soir. Je voudrais vous signifier que nous avons déposé, dans le cadre de ces audiences, un mémoire assez simple, comme Regroupement de protection de la rivière Ashuapmushuan. Je voudrais vous dire que ce mémoire-là est un mémoire qui, en fait, résume succinctement, de façon très brève, les raisons pourquoi je vais vous faire la déclaration qui suit.

170 Nous voulions commencer par une déclaration, je dois vous dire que c'est pas très  
courant qu'on se présente devant le Bureau des audiences publiques en étant favorable au  
promoteur, que c'est pour nous très nouveau comme exercice; c'est aussi très nouveau pour le  
Québec, je pense, que le Bureau des audiences publiques ait comme promoteur le  
gouvernement du Québec par le biais de son ministère de l'Environnement.

175 On le sait que c'est particulièrement parce que le gouvernement du Québec, le 18  
décembre 2002, a promulgué à l'Assemblée nationale une loi, une loi très importante, une loi  
qui vient changer beaucoup de choses dans le processus de protection des milieux naturels, le  
gouvernement du Québec a décrété unanimement, et je tiens à le rappeler, donc tous les partis  
180 politiques étaient d'accord et enthousiastes à ce que cette loi-là puisse être promulguée par le  
gouvernement du Québec, afin d'assurer une meilleure protection des milieux naturels rares et  
d'intérêt exceptionnel.

185 C'est une chose très importante et c'est ce qui nous permet d'être, ce soir, en position  
de faire une déclaration d'appui à la démarche du gouvernement.

Naturellement, cette loi-là qui, je vous rappelle, a été adoptée unanimement, donc tous  
les partis politiques étaient d'accord avec cette loi-là, a été suivie d'un décret, donc d'un décret  
du gouvernement du Québec le 6 février 2003, qui a conféré au territoire un statut provisoire de  
190 réserve aquatique. Pourquoi, et dans le décret, c'est écrit comme je vais le dire, pourquoi la  
rivière Ashuapmushuan, parce qu'elle a une valeur écologique et une importance patrimoniale  
importante. Donc il y a des bonnes raisons pourquoi le gouvernement a décidé de décréter  
cette réserve-là comme étant une réserve aquatique provisoire.

195 Ça découle, naturellement, le décret découle de la Loi sur les milieux naturels, et c'est  
une suite logique d'une démarche du gouvernement. Le ministre de l'Environnement, lui, a  
demandé au Bureau des audiences publiques, le 8 avril 2004, de faire des audience publiques  
sur le projet de réserve aquatique, et le promoteur, le ministère de l'Environnement, a préparé  
un document, je vous le rappelle, je l'ai amené, un document étoffé sur la position du ministère  
200 par rapport au projet de réserve aquatique.

Nous partageons les grandes lignes de ce document. Notre mémoire ne fera pas de  
commentaires spécifiques sur des parties ou des questionnements que le ministère de  
l'Environnement a soulevés, nous savons pertinemment que des organisations plus  
205 compétentes que nous, dans des domaines plus pointus et spécialisés, vont donner leur opinion  
sur les sujets plus pointus qui sont inclus dans le document du ministère de l'Environnement.

Ce qu'on voulait faire ce soir, nous, comme Regroupement de protection de la rivière  
Ashuapmushuan, c'est de faire un témoignage suite à ces constats, que par conséquent, à  
210 cette démarche, le Regroupement pour la protection de la rivière Ashuapmushuan, qui possède  
douze mille huit cents (12 800) membres cotisants, donc c'est un regroupement de citoyens  
pour la protection du territoire sans précédent au Canada, je vous le rappelle, donc on n'a

215 jamais vu ça encore au Canada, un regroupement aussi important, on serait à Montréal, et il faudrait être presque deux cent mille (200 000) pour avoir l'équivalence de représentativité, donc le Regroupement de protection de la rivière Ashuapmushuan exprime par la présente son appui au gouvernement du Québec d'instaurer une réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan pour garantir sa protection et sa conservation à titre de patrimoine naturel pour le Québec.

220 Et je vous précise que c'est très important que ce patrimoine-là, le mot "naturel" pour le Québec est très important, c'est une réserve aquatique pour le Québec, c'est un bijou qui appartient à tous les Québécois.

225 Voilà notre déclaration! Je pense qu'il y a quelques-uns de nos membres qui ont souhaité faire ce genre de déclaration et qui ont dû vous acheminer, je pense, quelques envois pour appuyer cette déclaration-là qui vient du Regroupement pour la protection de la rivière Ashuapmushuan. Chacun des individus voulait s'exprimer personnellement, et je pense que c'était à la demande du Bureau des audiences publiques, vous demandiez l'opinion des gens, et je pense qu'il y a certaines personnes qui ont voulu s'exprimer plus personnellement par rapport à cette déclaration-là.

235 Juste rapidement, pourquoi une réserve aquatique. Écoutez, je vais premièrement vous parler d'une grande rivière sauvage en région habitée, je pense que c'est important. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a le privilège, et c'est un privilège, de posséder sur son territoire une grande rivière sauvage qui conserve encore aujourd'hui tous ses attributs naturels d'origine. Donc c'est assez exceptionnel, c'est un privilège.

240 Cette particularité accentue sa valeur intrinsèque et favorise l'attachement et la fierté des gens de la région à cette rivière qui se trouve dans sa cour. On a une rivière exceptionnelle dans une région habitée.

245 Une magnifique rivière sauvage, l'Ashuapmushuan se distingue par le caractère sauvage de ses paysages et la présence de plusieurs sites remarquables tout au long de son parcours.

250 Vous remarquerez que nous avons voulu présenter sur acétate le mémoire parce qu'on voulait montrer la rivière. Et quand on parle de milieu naturel, c'est très important qu'on puisse voir. On aurait voulu sentir, on aurait voulu goûter, mais c'est pas possible pour ce soir, mais au moins voir le milieu naturel dans sa vraie nature.

255 Donc pourquoi voir la rivière Ashuapmushuan, parce que ceux qui la connaissent, ceux et celles qui la connaissent savent qu'il y a de nombreuses chutes, la chute à Michel, la chute à l'Ours, la petite chute à l'Ours, la grande, le rapide de l'Épinette blanche, les chutes de la Chaudière, les rapides de l'Engoulevent, le Petit-Giroux et le rapide du Fer-à-Cheval. Ce sont des sites exceptionnels qui, à eux seuls, mériteraient une protection.



En plus, et pour l'avoir parcourue plusieurs fois, et du haut des airs et sur la rivière, quand on la parcourt, la rivière s'écoule dans une vallée glaciaire qui prend souvent et parfois l'allure d'un vrai canyon. Alors ce sont des paysages extraordinaires.

260 Berceau de la ouananiche, on tient à rappeler que la rivière est importante, la ouananiche, c'est l'emblème animalier du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et c'est pas un hasard; dès 1880, de riches, ceux qui connaissent un peu notre histoire, pêcheurs des États-Unis fréquentaient le lac Saint-Jean et ses tributaires pour taquiner ce poisson. Il fut d'ailleurs à l'origine du développement industriel de la région. Donc c'est en venant dans nos milieux  
265 naturels que les gens des États-Unis ont découvert d'autres richesses. De tous les attributs faunique de l'Ashuapmushuan, celui de berceau de la ouananiche du Lac-Saint-Jean est son plus important.

270 Une rivière patrimoniale, longtemps utilisée par les Premières Nations pour accéder à l'arrière-pays. Je pense que les Autochtones vont venir déposer un mémoire, et ils pourront plus en témoigner spécifiquement. L'Ashuapmushuan était qualifiée de première route commerciale du Canada, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Donc c'est une voie d'accès au Nord québécois, elle constituait un tronçon majeur de ce qu'on appelait la Route des fourrures entre Tadoussac et la baie James. Par ailleurs, les Montagnais de Mashteuiatsh occupent et  
275 réoccupent de plus en plus ce territoire ancestral.

Un jardin de jeu en pleine nature, l'Ashuapmushuan et la nature environnante sont le lieu de plusieurs activités récréatives; on n'en a pas fait la liste exhaustive, chasse, pêche, séjour en forêt, camping et canot-camping notamment. Dont le plein potentiel reste à  
280 développer.

Une rivière très accessible. En plus de tous ses attributs naturels, fauniques, historiques et récréatifs, l'Ashuapmushuan a comme particularité d'être rapidement et facilement accessible; contrairement aux quelques autres grandes rivières sauvages du  
285 Québec, l'Ashuapmushuan est située en milieu périurbain, à quelques heures de route des grands centres du Québec. Ça nous apparaît une caractéristique particulière et qui redonne, qui augmente sa valeur intrinsèque, l'accessibilité.

290 Une rivière à protéger pour la conserver. À notre point de vue, pour conserver la rivière, il faut premièrement la protéger. Il reste peu de grandes rivières sauvages comme l'Ashuapmushuan dans le Québec du sud, appelons ça de même, d'autres diraient ça autrement, et il est plus que temps de la protéger pour notre bénéfice collectif actuel et pour celui des générations futures. C'est dans ce sens que nous encourageons le gouvernement du Québec à procéder dans son projet de réserve aquatique.

295 Maintenant, je voudrais vous souligner l'importance, et c'est hors mémoire, je vous le dis d'avance, j'avais averti déjà la Commission que je voulais faire une présentation hors mémoire, je voudrais vous parler de l'importance et de la persévérance des efforts de conservation

300 déployés au Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis un quart (¼) de siècle maintenant. En fait, depuis 1980, presque vingt-cinq (25) ans, la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est engagée dans une démarche de protection sur cette rivière-là.

305 Je voudrais en témoigner ce soir, prendre un certain temps pour le faire, je vais aller assez rapidement mais quand même, je voudrais quand même vous indiquer...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous rentrez, monsieur Paradis, dans le cinq (5) minutes qui vous reste?

310 **PAR M. JEAN PARADIS:**

Le cinq (5) minutes qui me reste, on va commencer et puis après ça, on verra.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315 Allez-y!

**PAR M. JEAN PARADIS:**

320 Donc ces efforts de conservation dont je voudrais maintenant vous parler, je veux vous parler premièrement du Regroupement de protection de la rivière Ashuapmushuan qui compte douze mille huit cents (12 800) membres. Je veux vous dire que les efforts de protection ont commencé en 1980, donc par un comité de protection de la rivière Ashuapmushuan, donc déjà en 80, un comité avait parcouru partout, toutes les municipalités de la région, pour véhiculer le message de protection de cette rivière, et un comité de citoyens s'était formé, et on avait fait des grandes tournées d'information pour la protection de la rivière.

325 En 89, le Regroupement pour la protection de la rivière Ashuapmushuan est né. Ce regroupement-là a lui aussi engagé une démarche de protection de la rivière. Le Regroupement a, je pourrais vous dire, déployé des énergies monumentales, depuis les quinze (15) dernières années, pour proposer la conservation de cette rivière.

335 Je vous ai amené, en annexe de notre mémoire, quelques documents qui pourront vous aider à comprendre l'effort de conservation qui a été déployé depuis quinze (15) ans, depuis 89 et depuis 80.

340 Je vous ai amené un mémoire qui avait été déposé en 81, qui avait été fait par le comité des citoyens. C'est des cadeaux que je vous laisse, donc c'est des copies que la Commission pourra toujours consulter.

Je vous ai amené aussi plein de documents qui ont été produits au cours de ces années, en appui à la démarche de conservation, dont entre autres des mémoires qui ont été déposés dans le cadre de commissions parlementaires, des mémoires qui ont été déposés dans le cadre de consultations.

345

Je vous ai amené aussi deux (2) cadeaux qui témoignent pas de l'effort de concertation de la population, mais qui donnent des informations sur d'autres études qui auraient pu être réalisées, qui ont pas été rendues publiques encore.

350

Lors de la première partie des audiences, je vous avais parlé d'une étude de Zain, Beauchesne, qui avait été commandée par la zone d'appartenance touristique MRC Domaine-du-Roy et je vous la dépose comme étant un élément d'information puisque dans cette étude-là, une des premières actions qui avait été proposée par la firme était la protection de la rivière Ashuapmushuan.

355

Je vous dépose aussi un document qui avait pas été non plus rendu public, qui a été réalisé par le Conseil régional du loisir du Saguenay-Lac-Saint-Jean, "Évaluation et actualisation des potentiels naturels à des fins récréotouristiques, patrimoniales et touristiques de la rivière Ashuapmushuan", un document inédit je pense, qui a pas encore été déposé et qui avait pas été rendu public à ce moment-là de façon massive.

360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on peut le rendre public, est-ce qu'à votre connaissance il y a des éléments qui font qu'on pourrait...

365

**PAR M. JEAN PARADIS:**

Il y a aucun élément qui peut empêcher que ces documents-là soient publics.

370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vérifiera et on agira.

375

**PAR M. JEAN PARADIS:**

C'est bon. Je vous ai amené aussi un mémoire qui avait été déposé par le Regroupement, à monsieur David Cliche, pour demander que la rivière soit reconnue dans le réseau des rivières du patrimoine.

380

Je vous ai amené un mémoire que le Regroupement avait déposé lors du débat public sur l'énergie.

Ce n'est qu'une partie qui a été réalisée dans le cadre des efforts de protection.

385

Je vous ai aussi amené quelques éléments du dossier médiatique. Il y a eu, depuis vingt-cinq (25) ans, presque au-delà de huit cent cinquante (850) articles qui ont été publiés sur le sujet, pour la protection de cette rivière.

390

Je vous ai amené aussi une série de sondages qui ont été réalisés par le Regroupement de protection de la rivière Ashuapmushuan, des sondages scientifiques, et par un promoteur privé. Dans ces sondages-là, je vous les mets sur la table et vous pourrez toujours les consulter. Vous pourrez y remarquer que tout au cours des vingt-cinq (25) dernières années, la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui avait été sondée de façon

395

très intensive, a toujours été pour la protection de l'Ashuapmushuan.  
Je termine en vous disant que le Regroupement, je vous le dépose, un document aussi inédit mais qui a été déposé au ministère de l'Environnement, le Regroupement avait développé une méthode de caractérisation des rivières et des bassins versants, donc on vous donne ça comme information.

400

Et je vous rappelle, le document "Option Péribonka", qui était une alternative, qui avait été déposé dans le cadre du projet d'harnachement de la rivière Ashuapmushuan.

405

Pour terminer, je vous ai amené la liste de nos membres, une partie de la liste de nos membres que vous pourrez toujours consulter. Je vous rappelle que nous avons, à la fin de 93, douze mille huit cents (12 800) membres cotisants, donc des gens qui avaient payé cinq dollars (5 \$) pour devenir membres. Vous avez là une partie des membres, ils sont pas tous là.

410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est de l'information nominative?

415

**PAR M. JEAN PARADIS:**

Oui, c'est de l'information nominative.

420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour l'ensemble des documents. Ce que je vais vous dire, parce que chaque fois que je vous en vois sortir un, je vois les quinze (15) copies si on les rend publiques, alors ce que la Commission va faire, c'est qu'elle va les passer, elle va juger, elle va examiner ça, elle va regarder ceux qu'elle va retenir pour son analyse, elle va les déposer.

425

Les autres, comme je pense à la liste qui est nominative, on pourra pas la déposer, on vous la retournera telle quelle.

**PAR M. JEAN PARADIS:**

430 Je comprends ça. Si vous voulez, je peux la ramener maintenant. C'était juste pour vous montrer que cette liste-là existe et que les membres sont des vrais membres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

435 Ah non, non, je mets pas votre parole en doute!

**PAR M. JEAN PARADIS:**

440 Je pense qu'ils se sont exprimés dernièrement de façon plus publique. Donc je voulais quand même vous la montrer.

Je comprends votre problématique de documents, c'est pour ça que sur les douze (12) caisses de documents que j'ai consultés pour en extraire cette petite pile, je les ai pas tous amenés.

445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'apprécie!

**PAR M. JEAN PARADIS:**

450 Vous comprenez qu'en un quart (¼) de siècle, il se passe beaucoup de choses. L'objectif était de vous démontrer, et je pense que vous n'étiez pas dans la région lorsque ces efforts-là ont été consentis, il y a beaucoup de monde qui étaient aux études et qui ont pas eu la chance de pouvoir participer à toute cette consultation-là qui a eu lieu depuis presque un quart  
455 (¼) de siècle sur la conservation de la rivière, je trouvais important que vous puissiez sentir l'existence de cette mobilisation. Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

460 Bien, je vous remercie beaucoup.

Mais j'aimerais revenir sur une partie de votre présentation. Vous avez dit: nous partageons les grandes lignes de ce document. Alors vous me voyez venir tout de suite avec la question!

465 Est-ce qu'il y a des choses qui pourraient être différentes, ou améliorées, ou faites de façon différente, qui vous satisferaient, ou auriez-vous des propositions à faire, mis à part le fait que vous partagez les grandes lignes?

470 **PAR M. JEAN PARADIS:**

Comme Regroupement de protection, nous n'avons pas de proposition formelle à faire, spécifique sur le document du ministère. Par contre, nous savons qu'il y a des organisations plus spécifiquement dédiées aux questionnements qui ont été soulevés par le ministère, qui vont répondre et qui vont donner une opinion de spécialistes dans ces domaines-là.

475  
480 Donc le Regroupement a jugé bon de faire une présentation de style témoignage, d'opinion, et c'est ce que la Commission requérait je pense, dites votre opinion. Voilà, on vient de la dire.

Spécifiquement sur les détails de la mise en place de la réserve aquatique, nous, on a préféré laisser les intervenants plus spécialisés prendre des positions par rapport au document du ministère de l'Environnement.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça me va très bien. Je vous remercie, monsieur Paradis.

490 **PAR M. JEAN PARADIS:**

Ça me fait plaisir!

495 J'ai oublié de vous parler de la brochure. Pour ceux et celles qui l'ont pas vue, elle va être distribuée à la population, malheureusement on n'en a pas en quantité ce soir mais demain, on va en avoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien parfait. Merci beaucoup, monsieur Paradis.

500

---

**CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN**

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appellerais maintenant le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, représenté par monsieur Gilbert Dominique et monsieur Alain Nepton.

510 Alors bonsoir messieurs.

**PAR M. GILBERT DOMINIQUE:**

Bonsoir.

515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous écoute.

520

**PAR M. GILBERT DOMINIQUE:**

Alors merci beaucoup. Alors tout d'abord, je voudrais bien entendu vous adresser mes salutations dans notre langue.

525

**SALUTATIONS EN MONTAGNAIS**

C'est un grand plaisir bien entendu pour moi d'être présent à cette importante activité de consultation sur évidemment un dossier fort important qui interpelle notre Première Nation, soit celle évidemment de la rivière Ashuapmushuan.

530

Je voudrais tout d'abord remercier bien entendu le BAPE pour nous permettre de donner nos opinions, de donner nos commentaires; je sais profondément qu'elles vont être ramenées évidemment aux principaux concernés. Vous avez bien entendu un rôle fort important dans le processus décisionnel de votre mandataire.

535

Je serai accompagné ce soir de monsieur Alain Nepton, qui est vice-chef aux affaires extérieures au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Particulièrement, monsieur Nepton navigue dans les dossiers de négociations, donc pour notre présentation, je pense que ça va certainement nous aider à mieux vous faire percevoir, si l'on veut, le positionnement du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à ce moment-ci. Alors j'espère que notre duo saura se compléter pour vous offrir la meilleure présentation possible et puis bien entendu, par la suite, ça va nous faire un plaisir de répondre à vos différents questionnements.

540

Alors tout d'abord, avant de passer à la présentation de notre mémoire, je voulais vous faire part de notre déception quant au cheminement initial du dossier. Nous sommes déçus parce que ce dossier, on a le sentiment qu'il a été parachuté dans le milieu sans consultation de notre Première Nation au préalable. Pourtant, nous sommes en démarche de négociations, je dois vous dire que ce territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan, dont évidemment le tronçon de la réserve aquatique est intégré, ce territoire fait partie de discussions spécifiques dans le processus de négociations. Donc on a été un peu surpris au niveau de l'annonce du ministre de l'époque.

550

Je dirais, en tout cas c'est le constat que nous avons à ce moment-ci, que c'est encore difficile pour les gouvernements de développer le réflexe de nous consulter à la base.

555 Cependant, il faut être honnête avec vous, il faut être honnête également avec le ministère de  
l'Environnement, que dès si l'on veut la réception de notre signal de déception, nous avons été  
consultés à différentes étapes dans leur démarche; et nous avons eu l'occasion de pouvoir  
émettre nos préoccupations, de pouvoir émettre nos commentaires, et nous sommes  
560 convaincus qu'ils ont été pris en compte. Et ça, c'est effectivement grandement apprécié de la  
part de notre Première Nation.

Au niveau de la présentation du mémoire, considérant la dimension du temps, je vais  
me permettre de faire une présentation assez sommaire si l'on veut de notre mémoire.

565 Alors d'entrée de jeu, nous avons l'habitude de lancer un message qu'on qualifie  
d'important, c'est particulièrement dans l'objectif de rappeler, si l'on veut, certaines choses à  
des mandataires, différents ministères. Je pense que la région a été sensible et sensibilisée  
évidemment à cette dimension-là, à ce message-là qu'on rappelle régulièrement, et ça va être  
bon je pense, pour évidemment tout l'appareil ministériel, de leur rappeler qu'en raison de nos  
570 droits ancestraux, et nous sommes, les Pekuakamiulnuatsh, un acteur incontournable dans le  
développement de projets majeurs sur l'ensemble du Nitassinan.

Incontournable, ça veut pas dire fermé à tout développement. Au contraire, je pense  
que notre communauté a fait preuve d'ouverture régulièrement dans le développement de  
575 projets qui tiennent compte bien entendu de nos préoccupations. Donc on est convaincu que  
nous avons des défis communs sur le plan régional, et le développement de projets, c'est une  
source de solution. Donc évidemment, nous sommes toujours ouverts à ce genre de dialogue  
là.

580 Pour revenir à la partie de la rivière Ashuapmushuan, je vous dirais que  
l'Ashuapmushuan, c'est une rivière fort importante pour les Pekuakamiulnuatsh. Elle a permis  
notamment à nos familles, il y a pas trop si longtemps, de retourner sur leurs terres ancestrales.  
Elle a également favorisé nos membres, et les membres de ma Première Nation, d'avoir accès  
aux différents territoires occupés par les grandes nations que sont les Cris, les Attikameks,  
585 c'est-à-dire sur le bassin versant de la baie James d'une part et d'autre part, sur le bassin  
versant du Saint-Maurice.

590 Finalement, Ashuapmushuan a permis des échanges commerciaux avec, bien entendu,  
les Autochtones. Je pense que c'est devenu, tout le monde est au courant, un accès fort  
important dans la route du marché de la fourrure.

Actuellement, plusieurs des familles pekuakamiulnuatsh pratiquent leurs activités  
traditionnelles sur ce territoire. Notamment ici, on parle de chasse, de pêche, de cueillette, de  
piégeage. Il y a à ce moment-ci une utilisation assez importante par plusieurs de nos familles  
595 au niveau de la communauté; ces familles assument une responsabilité qu'on pourrait qualifier  
de gardien du territoire à l'égard de l'ensemble de notre terre ancestrale. C'est un rôle



important, ce que nous confirme les aînés, c'est un rôle important qui a été confié par le Créateur.

600           Alors au niveau de notre communauté, dont toute la gestion des activités traditionnelles, de nos activités traditionnelles, nous nous sommes donné évidemment des encadrements pour, si l'on veut, paramétrer justement la pratique de ces dites activités, toujours dans sa volonté d'harmoniser, si l'on veut, les pratiques avec celles de nos voisins, puisque nous convenons qu'effectivement, nous partageons ce magnifique territoire avec une autre grande nation. Et ça, 605 je pense que c'est un peu le reflet de notre Première Nation, qui a réussi à développer si l'on veut des liens extraordinaires.

          Alors nous avons développé, il y a déjà quelques années, ce que nous appelons chez nous des codes de pratique de nos activités traditionnelles. Alors c'est un outil qui permet de 610 poursuivre et d'adapter notre gestion de notre activité de prélèvement faunique, alors c'est un outil, comme je le disais, qui a été développé il y a déjà plusieurs années.

          Au niveau de la rivière Ashuapmushuan, il y a certainement un potentiel extraordinaire de développement, particulièrement de projets d'envergure à saveur récréotouristique. Je 615 pense qu'il y a là un environnement exceptionnel, qu'on parle au niveau de la faune, de la flore, du paysage, etc., donc c'est un niveau de développement qui, je pense, doit être envisagé et exploré.

          Il y a bien entendu des échanges culturels qui pourraient être fort intéressants. 620 D'ailleurs, Ashuapmushuan est reconnu pour ses grandes randonnées en canot.

          Présentement, je vous dirais que Mashteuiatsh, les Pekuakamiulnuatsh, est dans une phase d'élaboration et de mise en œuvre, si on veut, d'un projet qu'on qualifie à ce moment-ci d'envergure, qui s'intitule l'Ashuapmushuaniussi. C'est un projet qui est sur la table à dessin 625 depuis déjà quelques années, et c'est un projet qui vise bien entendu à préserver et à mettre en valeur la richesse de cette partie de territoire et, bien entendu, la richesse culturelle des Pekuakamiulnuatsh.

          Nous avons actuellement, je vous dirais, au niveau de la communauté, une entreprise 630 en tourisme ethnoculturel, une grande entreprise je pense de renom, les Aventures Mikuan avec en tête monsieur Gordon Moar, qui est implantée depuis déjà quelques années.

          Donc tout ça pour vous dire qu'au niveau du potentiel, que nous sommes convaincus que l'Ashuapmushuan représente un potentiel certain de développement, et nous espérons 635 éventuellement pouvoir mettre en valeur tout ce potentiel, évidemment dans un objectif d'avoir des retombées intéressantes pour les membres de notre Première Nation, mais d'envergure, potentiel d'envergure qui certainement pourrait avoir des effets bénéfiques même pour l'ensemble de la région.

640 À ce moment-ci, je vais confier la parole à monsieur Nepton dans l'objectif un peu de  
vous sensibiliser sur les démarches de la négociation actuelle, négociation globale, et  
également de présenter le concept de parc ilnu.

Par la suite, je vais revenir pour la conclusion.

645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais profiter de ce petit transfert-là pour vous dire qu'il vous reste quelques minutes.  
Alors je vous demanderais d'aller à l'essentiel.

650

De toute façon, c'est parce que cette partie-là, je vais vouloir en parler avec vous tantôt,  
alors on aura l'occasion de développer.

Excusez-moi, allez-y!

655

**PAR M. ALAIN NEPTON:**

D'accord. En ce qui concerne les négociations, un peu comme on l'a dit, ça fait plus de  
vingt-cinq (25) ans qu'on négocie, et le 31 mars dernier, il y a eu signature d'une entente de  
660 principe, étape qu'au moment de la consultation dans le cadre de nos relations avec le  
ministère de l'Environnement, n'était pas encore passée. On avait participé à des consultations,  
cependant l'étape de la signature de l'entente de principe n'était pas faite à ce moment-là,  
maintenant c'est fait, ce qui est une nouvelle donnée, en fin de compte.

665

Là-dedans, à travers ces négociations-là ou le futur traité, on va parler quand même  
d'autonomie gouvernementale, donc d'une présence ou d'une emprise sur le territoire qui est un  
peu différente de qu'est-ce qui se passe actuellement, et ça nous ramène quand même à une  
présence presque directe avec un ministère.

670

C'est un concept qu'on retrouve pas nécessairement dans le concept actuel, parce que  
lorsqu'on regarde le concept actuel, il y a le ministère de l'Environnement et il y a un  
gestionnaire qui est la SÉPAQ, éventuellement on parle des Montagnais là-dedans, et on parle  
d'un conseil de conservation dans lequel aussi on a des gens de la communauté qui sont là-  
dedans.

675

Cependant, tu as pas le lien direct avec le ministère, alors que la participation réelle, il y  
a une prérogative qu'on aurait, c'est-à-dire qu'on est consulté au stade d'idée de projet, au tout  
début, avant tout processus de consultation dans le milieu. Et par la suite, on peut revenir,  
après la consultation dans le milieu, donner un avis sur le projet final, projet de loi ou projet de  
680 développement général. Donc il y a ça qui est pas répondu là-dedans.

Pour synthétiser le plus possible les choses, là-dedans on parle aussi d'un projet de parc ilnu. C'est une catégorie de territoire qui est prévue dans l'entente de principe et qui ressemble en fait par beaucoup de côtés ou d'aspects à une réserve aquatique.

685

L'idée de protéger la rivière Ashuapmushuan, c'était pas nouveau de notre côté, on en avait déjà parlé et originellement, lorsqu'on avait déposé nos propositions de négociations à la table de négociation, la rivière elle-même, presque la zone prévue actuellement par la réserve aquatique, si on excepte un peu la partie de la rivière du Chef, ressemble à peu près à la superficie actuelle. Donc on voulait en faire, nous, un côté de parc ilnu sur cette rivière-là, parce qu'on voulait la protéger du développement.

690

Et dans les discussions, à ce moment-là, à la table de négociation, il a été convenu que c'était peut-être possible de protéger, mais aux tables de négociation, il avait été convenu de revoir ça plus tard, parce qu'ils disaient qu'il y avait peut-être d'autres façons qu'un parc ilnu de la protéger, et de rencontrer quand même les objectifs.

695

C'est pour cette raison-là que dans l'entente de principe, il y a pas de zone spécifique en ce qui concerne la rivière Ashuapmushuan. La réserve faunique Ashuapmushuan au complet est couverte et titrée sous le nom de territoire à gestion spécifique. Donc ça doit revenir dans les discussions éventuellement.

700

En ce qui concerne le concept de parc ilnu, en fait la différence que ça fait, c'est pas sous l'emprise d'un ministère provincial ou fédéral, en fait c'est sous l'emprise du gouvernement ilnu qui sera éventuellement à être créé, et le but là-dedans, ça se situe entre un concept de parc provincial ou fédéral et un concept de réserve faunique.

705

C'est-à-dire que nous, dans les parcs ilnus, un peu comme dans une réserve aquatique, la chasse, la pêche sont permises, les activités de prélèvement sont quand même permises, sont peut-être zonées ou je dirais encadrées, mieux encadrées peut-être, mais il y a pas d'interdiction de ce côté-là, et que ce soit du côté autochtone et non autochtone. Il reste que nos concepts de parcs, et on en a quand même plusieurs sur le territoire, ça doit quand même être adapté selon les caractéristiques du milieu; il y a des fois que c'est la conservation qui est vraiment mise de l'avant et d'autres fois, c'est la mise en valeur qui est plus ciblée.

710

715

Dans le cas de la rivière Ashuapmushuan, c'était la mise en valeur qui était ciblée. À ce moment-là, ce que ça faisait, ça empêche quand même des coupes forestières, parce que le but principal, c'est de protéger quand même la zone, de protéger surtout l'aspect visuel des lieux, que les gens puissent circuler en ayant une bonne impression d'être quand même en milieu naturel. C'est le concept de base.

720

Si je vous dis que ça ressemble quand même beaucoup à une réserve aquatique, c'est effectivement le cas. Lorsqu'on regarde de quelle façon c'est structuré, c'est presque la même chose sauf que ça fait partie quand même de nos territoires qui sont à un statut particulier.

725 Et les discussions qu'on avait avec les gouvernements, à ce moment-là, et ça va revenir dans la suite parce qu'on a signé une entente de principe, c'est que tous nos parcs ilnus puissent être, je dirais, comptabilisés comme aires protégées au niveau du Québec, et pour répondre quand même aux objectifs du Sommet de Rio. Parce que les objectifs ou les moyens se ressemblent beaucoup. Donc la partie de parc, ça ressemble étrangement.

730 Je pourrais peut-être répondre tantôt plus précisément pour des questions, j'ai fait le tour considérant...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

735 Vous venez de répondre à plusieurs des questions que j'avais, mais il en subsiste quelques-unes.

**PAR M. GILBERT DOMINIQUE:**

740 Peut-être en conclusion, nous considérons que la rivière Ashuapmushuan doit bénéficier d'un statut particulier, en raison de sa valeur historique, culturelle et patrimoniale. Pour ces raisons, la protection de ce secteur se veut un moyen à ce moment-ci à privilégier.

745 Dans le processus de négociations, la réserve faunique Ashuapmushuan a fait l'objet de nombreuses discussions et propositions, bien entendu, en vue de lui attribuer un statut particulier. Présentement, il y a pas d'entente finale entre le gouvernement et notre communauté sur le statut à préconiser.

750 Nous entendons déposer à nouveau, à la table centrale de négociation, une proposition pour la création d'un parc ilnu, un parc ilnu sur la gestion exclusive des Pekuakamiulnuatsh permettra la protection, la conservation et la mise en valeur de cette magnifique rivière qu'est l'Ashuapmushuan.

755 Cette proposition se veut dans l'intérêt des générations futures. Alors en terminant, nous préconisons le maintien du statut temporaire de réserve aquatique, afin d'assurer la protection de ce secteur à ce moment-ci et ce, dans l'objectif de la création d'un parc ilnu.

Alors je veux bien entendu vous remercier.

760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous.

765 Je vais revenir sur ce dernier élément, parce que dans le mémoire, vous dites qu'il y a jusqu'à six (6) années, le statut provisoire, il est attribué pour quatre (4) ans et il est

prolongeable pour un autre deux (2) ans. Bon, il y a un an et demi (1 ½) d'écoulé, il reste à peu près deux ans et demi (2 ½) au statut, il pourrait peut-être être prolongé d'un autre deux (2) ans.

770 La question est: qu'est-ce qui arrive ou quelle est votre position à l'égard du statut du territoire si les négociations ne sont pas terminées à ce moment-là.

**PAR M. GILBERT DOMINIQUE:**

775 Bien entendu qu'à ce moment-ci, je vous dirais que le signal que nous avons, il est positif; je pense qu'on a fait un grand cheminement évidemment par la conclusion d'une entente de principe. Alors on va certainement miser sur les efforts de chacune des parties pour arriver prochainement à un traité, éventuellement.

780 Mais effectivement, le temps s'écoule assez rapidement, donc éventuellement, je vous dirais qu'il y aura un repositionnement de notre communauté.

785 Une chose est certaine, c'est que la question de protection, à ce moment-ci, elle est bien entendu importante, la question de mise en valeur également, pour en maximiser si l'on veut les retombées, elle est également pour nous un élément important.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

790 D'accord.

On va faire des scénarios. Je suis peut-être pas la bonne personne, et vous allez parler à d'autres, mais j'ai besoin de rapporter, dans le cadre du projet.

795 Lors de la première partie, ce qu'on avait compris, ce que monsieur Nepton vient de nous expliquer, c'est que vous aviez déjà proposé un projet de parc qui, si j'ai bien compris, incluait la rivière du Chef ou une partie de la rivière du Chef?

**PAR M. ALAIN NEPTON:**

800 Non, la différence, on respectait la limite actuelle de la réserve faunique Ashuapmushuan; donc la rivière du Chef, on faisait juste l'effleurer, mais elle est pas comprise dedans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805 D'accord. Et ce qu'on avait compris aussi, c'est que cette proposition n'avait pas été retenue et qu'à l'issue de négociations, ça avait abouti à la définition du territoire ilnu assi qui couvre le lac Denault et Ashuapmushuan. Et enfin, par la suite, il y avait ce que vous nous avez expliqué, possibilité d'un autre statut, on prévoit celui de réserve aquatique.

810 Alors l'hypothèse est la suivante, mettons que la négociation n'aboutisse pas, pour une raison quelconque, et qu'on retienne la réserve aquatique, vous voyez comment la position de la communauté, si jamais ça se présentait?

**PAR M. ALAIN NEPTON:**

815 Bien en fait, en ce qui concerne la question du parc ilnu, un peu comme le chef l'a dit, vu qu'on a signé une entente de principe, les trois (3) parties se sont engagées à travailler avec diligence; je voudrais pas sortir les échéanciers qui ont été échangés là-dessus, mais ça avait l'air à mettre quand même passablement de pression sur les tables de négociation pour aboutir dans un temps quand même relativement court, somme toute.

820 C'est sûr qu'avec plusieurs parties à la table comme on a, c'est toujours un peu difficile de prévoir qu'est-ce qui va se passer, et il se pourrait qu'à l'issue, on parlait de six (6) années, ça se pourrait qu'à l'issue, même s'il y a déjà un an et demi (1 ½) d'écoulé, qu'à l'issue des six 825 (6) années, qu'on soit pas rendu au bout, rendu au traité.

Mais il reste qu'avec l'évolution là-dedans, on va pouvoir voir un peu, prévoir un peu comment ça peut s'enligner et à ce moment-là, je pense qu'il sera temps, toujours temps, peut-être dans la dernière année, de faire le point, de voir où c'est qu'on en est rendu, si c'est 830 pensable d'être capable d'y arriver ou d'avoir un statut temporaire de parc ilnu, si on veut, en attendant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835 Ce statut-là, il serait en vertu de quel cadre légal ou réglementaire? Est-ce qu'il pourrait être dans le cadre de l'entente ou il faudrait qu'il soit renégocié?

**PAR M. ALAIN NEPTON:**

840 Le statut – parce que c'est sûr que là, c'est difficile un peu de parler d'avance, parce que le traité, on n'est pas rendu au traité, il y a des questions de loi qui ne sont pas réglées. Cependant, dépendant, ça dépend toujours de l'avancement de la négociation, où on va être rendu. S'il y a encore un laps de temps énorme, c'est sûr qu'on rencontre des problématiques 845 certaines.

Mais il est quand même possible pour le gouvernement, ou même les deux (2) gouvernements, le fédéral et le provincial, ou même le provincial, de sortir une loi je dirais de nature privée, explicitement pour ça, pour lui donner un statut temporaire jusqu'à temps que les 850 négociations soient réglées.

Le fédéral a des lois qui s'y ressemblent, par exemple lorsqu'il y a des réserves de parcs qui sont créées. C'est une façon de pouvoir créer un territoire pour une fin future qui est prévisible. Il y aurait peut-être ce moyen-là.

855 Remarquez, je suis pas un juriste, je suis politicien mais du côté des Autochtones et non pas de l'autre côté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

860 On examinera s'il y a lieu. Non, mais compte tenu de ce que vous venez de me dire, mis à part le fait que vous avez mentionné tantôt que le statut serait pas très différent, qu'il y aurait place pour les Autochtones et non-Autochtones, compte tenu de ce que vous venez de me dire sur l'étape peu avancée des négociations, vous pouvez pas non plus vous avancer plus sur cet aspect-là.

865

**PAR M. ALAIN NEPTON:**

870 C'est un peu difficile à ce stade-ci, parce que l'entente de principe a été signée au mois de mars, ça fait que là, c'est un peu difficile d'avancer plus loin; surtout qu'on n'est pas revenu avec ce sujet-là à la table de négociation. C'est pour ça que là, c'est un peu difficile de préciser plus que ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

875 Et c'est la même chose pour le financement, j'imagine?

**PAR M. ALAIN NEPTON:**

880 Et c'est sûr, le financement va faire partie des discussions qu'on va avoir là-dedans. Parce que lorsque l'on parle des parcs, que ce soit celui-là ou n'importe quel autre parc, l'aspect financement, nous autres, il faudrait rediscuter là-dedans. Et à la table, il y a quand même deux (2) joueurs, le Québec et le fédéral là-dedans.

885 Du côté financement, je vous cache pas que le fédéral se fait taper sur l'épaule assez souvent, mais les deux (2) vont être approchés quand même. Mais c'est sûr qu'on a un aspect de financement.

890 Et il y a même d'autres points, qui touchent pas nécessairement les parcs, mais exemple le côté développement économique, souvent on parle de fonds tripartites, c'est-à-dire des fonds du côté ilnu, des fonds du Québec et des fonds du fédéral. Donc c'est sûr que l'aspect financement, c'est un aspect quand même important, surtout pour tous les parcs, nous autres, qui sont proches, parce que ça prend une mise en valeur. Faire un parc qui a pas de mise en valeur, en tout cas, je dirais, c'est pas d'intérêt général; que ce soit un parc dans le

895 milieu nordique, c'est peut-être moins pire ou moins crucial, on verra pour les générations futures.

Mais tous nos parcs prévisibles, qui étaient prévus tout près, c'est tous des parcs dans lesquels on va discuter d'aspect financement pour assurer une mise en valeur.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

905 Donc c'est plus, et vous me corrigez si j'ai mal compris, mais j'ai besoin de le savoir, c'est plus une question d'autonomie gouvernementale que de statut proposé qui ne vous satisfait pas vraiment?

910 En fait, le statut vous irait, c'est plus une question dans le cadre général des négociations d'autonomie gouvernementale?

**PAR M. ALAIN NEPTON:**

915 Oui, en bonne partie, parce que d'abord tout le territoire au complet, on parlait de territoire à gestion spécifique parce qu'on voulait revenir quand même là-dessus, parce que le concept n'était pas rejeté, peut-être mis de côté, il y a peut-être moyen de regarder d'autre chose, on verra, il était pas mis de côté.

920 Et entre temps, on a appris que ça se parlait de réserve aquatique, et il y a peut-être des liens qui se font pas entre les tables de négociation et les ministères. De toute façon, le gouvernement du Québec, c'est quand même assez gros.

925 Mais il y a une question d'autonomie gouvernementale évidemment là-dedans, parce que nous, c'est un territoire auquel on tenait. Et c'est pour cette idée-là aussi qu'on fait des projets de parcs ilnus. Il y en a un peu partout sur le territoire, on peut en avoir cinq (5) ou six (6), donc il y a un côté autonomie gouvernementale là-dedans, on voulait avoir une place particulière, c'est ce qui a fait l'objet de négociation. Parce qu'au départ, en fait c'est toute la région qui fait l'objet de notre négociation, en ce qui nous concerne, donc c'est la région au complet du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

930 Vous comprendrez, on peut pas non plus tout laisser complètement de l'autre côté, il faut s'en garder des parties qui sont plus, je dirais, qui sont personnalisées à notre façon, là-dedans.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

935

Ça va, je vous remercie beaucoup, messieurs, d'avoir pris le temps de vous déplacer.  
Merci bien!

940

---

**MRC DU DOMAINE-DU-ROY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

945

Alors j'appellerais la MRC du Domaine-du-Roy, représentée par son préfet, monsieur Généreux.

950

Mais j'aimerais aussi vous dire, pendant que vous venez vous installer, et pour faciliter le travail de la sténotypiste, je vous demanderais de vous présenter lorsque vous arrivez au micro.

Alors bonsoir messieurs, je vais vous laisser vous présenter.

**PAR M. BERNARD GÉNÉREUX:**

955

Bonsoir monsieur le Président, Bernard Généreux, préfet de la MRC Domaine-du-Roy. Je suis accompagné de monsieur Denis Taillon, qui assumera la fonction de Télécino ou Télécamério, pour les plus jeunes d'entre nous.

960

Donc monsieur le Président, je nous savais très attendus à ces audiences, et c'est avec fierté et enthousiasme que je présente ce soir à la Commission, au nom de toutes les municipalités de notre territoire, le point de vue de notre MRC en regard de la proposition d'aire protégée que nous soumet le ministère de l'Environnement.

965

Je tiens également à vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans le Domaine-du-Roy, au cœur du pays de l'Ashuapmushuan.

970

Donc en guise d'introduction, permettez-moi une brève présentation de notre territoire. Donc la MRC est une organisation politique responsable de l'aménagement et du développement d'un vaste territoire de dix-huit mille huit cent cinquante-quatre kilomètres carrés (18 154 km<sup>2</sup>).

975

La population que nous représentons, donc trente et un mille (31 000) citoyens, donc je mets la liste en annexe, vous pourriez consulter les noms dans le répertoire de la liste électorale, des neuf (9) municipalités de notre territoire, donc sans les nommer, de Chambord à

La Doré. Donc un vaste territoire de neuf (9) municipalités dont trois (3) sont contiguës à l'Ashuapmushuan, les municipalités de Saint-Prime, Saint-Félicien et La Doré.

980 J'en profite également pour saluer tous les maires et les élus présents dans cette salle qui sont venus m'appuyer dans la présentation du mémoire qui vous est déposé.

985 Donc également vous rappeler que notre territoire, comme bien des territoires en périphérie, dans les régions ressources, sont aux prises depuis quelques années avec des difficultés importantes au plan du développement, caractérisées par bien sûr des problèmes de démographie, et de l'exode des jeunes, du vieillissement de nos populations, de la dévitalisation de certaines de nos communautés et une économie en stagnation dans un contexte où les ressources naturelles sont durement mises à partie, notamment par la crise du bois d'œuvre.

990 Il faut rappeler également que les valeurs qui caractérisent notre MRC sont celles de la concertation, du partenariat et de l'innovation, des secteurs où à différentes époques au moment de notre histoire, nous avons eu à établir du partenariat entre nous, entre nos communautés, entre les communautés voisines, je pense également à la MRC voisine, Maria-Chapdelaine, qui est également contiguë à l'Ashuapmushuan, dont on a réussi, à travers nos réflexions, nos débats, à accompagner des ressources importantes pour le développement de  
995 notre territoire par la concertation, entre autres la mise en place du Centre écologique Saint-Félicien, la mise en place de la CLAP, des collaborations avec la communauté de Mashteuiatsh qui ont été aussi nombreuses que variées, sur lesquelles je pourrais revenir ultérieurement. L'achat par notre territoire de cinquante pour cent (50 %) des actifs de Val-Jalbert avec la SÉPAQ, implication majeure et très significative dans le projet de la Ville-Route, donc autant  
1000 d'illustrations de notre volonté de faire lever le développement sur ce territoire.

1005 Et comment ne pas parler des développements sans faire référence à l'Ashuapmushuan. L'Ashuapmushuan, bien sûr, c'est une rivière qui a fait l'objet de multiples convoitises et qui est au cœur de notre imaginaire collectif et au potentiel aussi immense que varié.

1010 Donc que l'on s'appelle Domaine-du-Roy, c'est lié essentiellement à l'histoire de la route des fourrures où le bon roi Louis XIV avait décrété ce territoire-là, allant jusqu'à la baie James, pour son grand plaisir et sa richesse personnelle, donc un territoire qui également est marqué par l'industrie forestière qui a contribué, de façon immense, au développement de nos communautés. Et également, bien sûr, toute l'importance autant symbolique qu'économique de la ouananiche.

1015 Sur cette question-là, il est particulièrement préoccupant, dans le contexte où on s'apprête à réfléchir sur l'avenir de l'Ashuapmushuan, que pour des motifs économiques, le ministère des Ressources naturelles ait choisi de couper les ressources des techniciens saisonniers qui sont justement, qui devaient justement être dédiés au suivi de la ouananiche. Et ça, ça illustre actuellement la difficulté dans laquelle l'État se retrouve au plan de sa

1020 disponibilité budgétaire pour accompagner la mise en œuvre de l'aire protégée et le développement de l'Ashuapmushuan.

1025 Sans rappeler également tous les potentiels qui ont pu être réfléchis autour de l'Ashuapmushuan, l'illustration que viennent d'en faire nos amis montagnais au plan récréotouristique et de mise en valeur, également au plan faunique, le débat sur l'énergie hydroélectrique qui a eu cours chez nous au début des années quatre-vingt-dix, autant d'illustrations de l'importance que représente l'Ashuapmushuan pour notre communauté.

1030 Donc la réserve aquatique qui nous est proposée, c'est un projet que nous avons examiné, que nous avons analysé sous l'angle du développement durable.

1035 Donc un premier rappel, c'est que la région s'est solidarisée, en 1991, lors d'un fameux Sommet économique dont tout le monde se souvient, et comme premier projet qui avait été retenu de ce sommet, c'est de créer ou de faire de notre région la région laboratoire du développement durable. Donc c'est, je dirais, de déjà dire que depuis plusieurs années, la région réfléchit sur ces enjeux-là.

1040 Le deuxième rappel, je pense qu'il est pas inutile de rappeler que la définition même du développement durable, et c'est la définition que partage le ministère de l'Environnement, on y retrouve principalement trois (3) objectifs, soit celui de maintenir l'intégrité de l'environnement, d'améliorer l'équité sociale et d'améliorer l'efficacité économique. Donc trois (3) grands principes qui sous-tendent tout projet de développement durable. Donc notre analyse repose sur ces trois (3) éléments.

1045 En regard du premier objectif de l'intégrité de l'environnement, nous faisons trois (3) constats. Actuellement, notre point de vue, il n'existe aucun problème environnemental qui justifie une intervention du ministère au nom du principe de précaution. Et permettez-moi de vous rappeler rapidement ce qu'on entend par ce principe, donc les mesures de précaution, donc:

1050 "qui doivent être prises par des instances concernées lorsqu'il y a des risques de dommages graves ou irréversibles à l'intégrité de l'environnement. L'incertitude scientifique ne doit pas non plus être un prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures de précaution."

1055 Donc dans la mesure où, sur l'Ashuapmushuan, il n'y a pas d'espèces menacées ou en danger au moment où on se parle, il n'y a pas d'activité humaine polluante ou menaçant la biodiversité, également bien sûr pas de projet hydroélectrique en cours, pas d'exploitation forestière prévue avant 2007, pas de droit minier réclamé ou connu, et pas des difficultés majeures pour la ouananiche dans la rivière, le constat ou la conclusion récente, c'est de dire  
1060 que le problème est dans le lac, autour de l'éperlan beaucoup plus que sur les frayères de la

rivière, donc pour tous ces motifs, à notre point de vue, il y a pas lieu d'invoquer le principe de précaution pour justifier l'intervention proposée.

1065 Deuxième élément en regard de ce principe ou cet objectif environnemental, la faiblesse de la rigueur scientifique quant au choix des limites de la réserve. La proposition qui est devant nous, c'est de dire, on ne retient qu'un segment de la rivière, alors que la rivière, elle ne décide pas de s'arrêter à la limite de la tenure publique ou privée, et on l'a vu, toute la partie en aval, avec la chute du Chef qui est également soustraite de l'aire protégée, donc il nous apparaît que si on voulait faire une véritable prise en charge ou prise en compte de la rivière dans toutes ses

1070 composantes, c'est l'ensemble du parcours dont il aurait fallu parler.

Également, on ne prend pas en compte l'approche par bassin versant, qui est d'ailleurs prônée par la Politique nationale de l'eau; ne tient pas compte non plus de l'intégrité de la rivière, je viens d'en faire part.

1075

Et on fait également beaucoup état de la considération liée au paysage, et je pense que bien sûr, le paysage, c'est un élément intéressant, mais non suffisant pour justifier la limite qui nous est proposée.

1080 Et à cet égard, on pense que le choix du tronçon qui est proposé est davantage lié au caractère symbolique que représente la rivière plutôt qu'à la protection de biocénoses ou de biotopes, qui est la définition même de l'aire de la réserve aquatique qu'on nous propose. Parce que dans la catégorie des aires protégées, il y a celle particulière de la réserve aquatique, et la raison d'être d'une réserve aquatique, c'est celle de la protection des

1085 biocénoses et des biotopes, et on ne fait à peu près pas état dans la proposition qui est devant nous.

Deuxième objectif, celui de l'équité sociale, donc toujours dans l'analyse du développement durable, les communautés locales qui n'ont été ni impliquées, ni prises en compte dans l'élaboration du projet, je pense que c'est le principal reproche que l'on peut faire à la mise en branle de ce processus de réflexion autour de l'aire protégée.

1090

Et ma foi, le signal a été je dirais clairement donné par le ministre responsable à l'époque qui, on se rappellera, lors d'une fameuse conférence de presse tenue ici même à Saint-Félicien, le 5 août 2002, est venu, dans un contexte probablement préélectoral, faire part de cette intention du ministre, au nom de l'intérêt national, de venir annoncer à son bon peuple ce qu'il avait concocté pour notre bonheur à tous. Peut-être que se trouvant dans le Domaine-du-Roy, ça a été un instant imaginé qu'il pouvait être le bon roi Louis XIV, mais toujours est-il que sauf pour quelques-uns qui étaient de sa cour immédiate, personne d'entre nous n'étions

1095 associés ou n'étions informés de son intention d'annoncer l'aire protégée sur l'Ashuapmushuan. Pas même son collègue de l'Assemblée nationale, le député Laprise à l'époque, et encore moins le maire de Saint-Félicien, à qui l'on avait imposé le rôle de plante verte pour faire croire au monde qu'on était bien content de l'annonce qu'on nous faisait.

1100

1105 Donc vous comprendrez, monsieur le Président, que jamais, et j'en prends à témoins les  
maires de ma MRC, que nous n'accepterons de jouer le rôle de figurants sur un enjeu de  
développement aussi important que celui de l'Ashuapmushuan.

1110 Également, les consultations et l'implication des populations, je pense que c'est très  
clair que relativement au statut provisoire ou l'annonce de ce statut provisoire, à peu près  
personne n'a été associé à cette démarche, alors qu'il reviendrait normalement à la  
responsabilité d'une MRC, responsable de l'aménagement et de la gestion du territoire, d'être  
au premier chef associée à ce type de réflexion.

1115 Et c'est également une approche qui est tout à fait à l'encontre de ce qu'on nous avait  
présenté en 2001, au CRCD de l'époque, où le gouvernement s'engageait à des processus  
d'information, de consultation et de concertation transparents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1120 Il vous reste à peu près trois (3) minutes, monsieur Généreux.

**PAR M. BERNARD GÉNÉREUX:**

1125 J'achève! Donc en regard de l'efficacité économique, écoutez, pour faire un petit peu  
des comparables, et puis je pense que l'idée, c'est pas d'établir, de mettre un prix là-dessus,  
mais on a fait deux (2) exercices pour tenter de définir qu'est-ce que ça vaut, l'Ashuapmushuan,  
en termes de compensation. J'utilise le mot "compensation" non pas pour dire, il faut réclamer  
son dû et puis on a perdu quelque chose, mais davantage pour dire, combien ça exigerait qu'on  
investisse dans cette rivière pour en tirer le profit maximum qu'on devrait en tirer.

1130 Donc si on y va par l'exercice sur les pertes économiques liées à la perte de possibilité  
forestière, vous avez les chiffres, donc c'est majeur, annuellement, c'est un chiffre d'affaires de  
huit millions (8 M\$) qui est la perte due au fait que l'on soustrait ce territoire-là des pratiques  
forestières. Sans compter qu'on demande à l'industrie forestière d'assumer six millions (6 M\$)  
1135 pour replacer un chemin, qui est autant de dollars qui ne peuvent plus servir à des  
investissements de l'entreprise sur le territoire.

1140 Le deuxième exercice qu'on peut faire, c'est celui de combien aurait rapporté le  
développement hydroélectrique de l'Ashuapmushuan. Et à cet égard-là, bien, je pense que  
c'est un potentiel d'investissement de deux milliards (2 G\$) qui était proposé à l'époque, deux  
milliards et demi (2 ½ G\$), donc si on fait l'application de ce qui vient d'être négocié pour la  
Péribonka 4, bien, c'est cent quatre-vingt-huit millions (188 M\$), si on fait l'exercice par la  
puissance installée, ou deux cent quatre-vingt-huit millions (288 M\$) si on y va par l'estimé sur  
1145 le coût du projet global. Sans considérer que des montants analogues sont aussi disponibles  
pour les Montagnais du Lac-Saint-Jean.

Donc en nous privant de compensations équivalentes au potentiel de développement que peut générer l'Ashuapmushuan, c'est au principe même de l'équité auquel on fait défaut.

1150           Donc je pense que sur cette question-là, l'État québécois doit absolument compenser les milieux à la hauteur de leur effort à la contribution de notre société qui choisit collectivement se doter d'un réseau d'aires protégées. Et comment peut-on estimer ces compensations, bien, je pense que je viens d'en tenter d'en faire l'illustration.

1155           Donc si on y va au niveau de la synthèse de notre analyse, parce que vous comprendrez, monsieur le Président, que le ministère de l'Environnement nous impose un projet qui constitue la négation même du développement durable, dans la mesure où on ne fait que peu ou pas attention aux pôles social et économique qui doivent être pris en considération dans la réflexion d'un projet à caractère de développement durable, et ce qui vient renforcer par  
1160 ailleurs le constat du Vérificateur général à l'effet qu'il n'y a pas de réelle intégration de ce concept de développement durable dans les activités des ministères, dont le ministère de l'Environnement lui-même, et que la population exige de plus en plus que des projets de développement intègrent tous les éléments du développement durable.

1165           C'est pourquoi, monsieur le Président, ce projet nous apparaît irrecevable dans sa forme actuelle.

**LECTURE DU MÉMOIRE (DM 3.2, page 7, deuxième encadré)**

1170           **Fin de la page 8**

En motif à cette recommandation, je voudrais rappeler, pour ceux qui pourraient prétendre que la cause de l'Ashuapmushuan est entendue, sous prétexte d'un pseudo-consensus qui aurait été établi au début des années quatre-vingt-dix, je voudrais vous faire part  
1175 des nouveaux paradigmes qu'il faut maintenant prendre en compte dans l'état actuel des choses, en 2004.

Le premier de ces nouveaux paramètres, c'est que la Loi 34 vient de conférer aux élus locaux et régionaux un mandat clair de développement durable. La nouvelle Stratégie de  
1180 création de richesse à partir des ressources naturelles pour l'ensemble du Québec, que le gouvernement s'apprête à rendre publique, et qui interpelle les milieux pour contribuer au développement de leur région, notamment les régions ressources, par la création de richesse à partir des ressources naturelles, doit être prise en compte maintenant.

1185           Et que les attentes souvent de fois exprimées par la région en matière de prise en charge de leur développement et du contrôle effectif sur leur exploitation des ressources naturelles, comme on l'a encore répété au Forum des régions, il y a quinze (15) jours, et qui a fait l'objet de nos débats depuis plusieurs années, donc pour ces considérations, il faut permettre à la région de se définir un projet qui lui ressemble.

1190           Donc nous recommandons ainsi qu'une entente soit conclue entre le gouvernement du  
Québec et la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean, afin de permettre à  
la population d'élaborer un projet de développement durable pour la rivière Ashuapmushuan  
dans le cadre du projet de "Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles pour  
l'ensemble du Québec". Et impliquant cette fois-ci les MRC Domaine-du-Roy, de Maria-  
1195   Chapdelaine, du Conseil de bande de Mashteuiatsh, la chaire en écoconseil de l'Université du  
Québec.

                  Et qu'à l'issue de la mise au point de ce projet, que l'on soumette le tout à l'approbation  
populaire par référendum, le moment venu.

1200

Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1205           D'accord, merci.

Je sais pas trop par quel bout le prendre!

**PAR M. BERNARD GÉNÉREUX:**

1210

Je vous laisse le choix!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1215           Non, mais je vais essayer.

                  Écoutez, en lisant votre mémoire, ce que je retiens, un des éléments que je retiens,  
c'est que vous faites état de différents cadres de stratégie, de politique, de mise en valeur des  
ressources naturelles et en même temps de protection du territoire, etc., qui, je sais pas si je  
1220   vous interprète bien ou pas mais qui, à la limite, pourraient être comme contradictoires et  
difficilement gérables, parce qu'il y a des intérêts de l'une qui vont à l'encontre des intérêts de  
l'autre.

                  J'aimerais beaucoup vous entendre sur comment on gère ça.

1225

**PAR M. BERNARD GÉNÉREUX:**

Je comprends pas votre question.

1230           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le cadre du projet. Bon, OK, je vais y aller autrement!

1235 Le nœud du problème, en fait, un des nœuds du problème, c'est: peut-on à la fois préserver le symbole si tant est que c'est la décision qui a été prise ou que le voyez comme tel, peut-on à la fois préserver le symbole et le développer.

**PAR M. BERNARD GÉNÉREUX:**

1240 Je pense que oui. Et nous, je pense que la trame de fond de notre réflexion, c'est de dire que cette rivière-là, peu importe ce qu'on en fera, doit être un levier de développement pour notre territoire et pour notre région.

1245 Et la réflexion qu'on en fait, l'analyse qu'on en fait, c'est que compte tenu des contraintes qu'on impose à la définition même d'une aire protégée, c'est que les possibilités ou les potentiels de développement deviennent, à toutes fins utiles, inaccessibles parce qu'on crée, surtout dans le premier tronçon de la rivière, ce qu'on appelle la mise sous cloche de verre, et qui rend ce territoire-là à peu près inaccessible sauf par canot, et qui a des impacts sur l'ensemble des activités humaines qui pourraient s'y passer.

1250 Donc nous, on pense qu'il faut refaire la réflexion autour d'un projet où la notion même du développement durable sera au cœur de notre réflexion, et que l'on nous permette enfin de réfléchir entre nous ce qu'on veut faire comme projet de développement autour de cette rivière-là, dans une perspective de développement durable.

1255 Est-ce que ce sera, à l'issue de cette réflexion-là, encore une aire protégée, peut-être pas; mais ce sera sûrement un projet de développement durable. Et peut-être aussi que ce sera une aire protégée qui correspondra, je dirais, aux attentes de la population avec les moyens équivalents à ce que peut générer cette rivière-là.

1260 Et c'est évident que l'exercice de comparaison qu'on a essayé de faire, c'est pour illustrer que combien vaut la rivière Ashuapmushuan dans sa mise en valeur et combien ça prend.

1265 Parce que j'ai vu, dans certaines opinions là-dessus, qu'on pourrait se contenter de quelques millions. Et nous, on pense que c'est de dizaines de millions dont il s'agit et que ça prendra pour rencontrer les objectifs de développement récréotouristique qu'on évoque tous azimuts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1270 Compte tenu de votre argumentation, vos constats concernent les limites au support gouvernemental, à cet égard là, comment est-ce qu'on peut faire ça? Où aller chercher ces investissements-là?



1275 **PAR M. BERNARD GÉNÉREUX:**

Bien écoutez, je pense que si on s'en réfère à la Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles, il y a là d'excellentes pistes qu'il vaut la peine de prendre en compte et d'analyser entre nous, pour voir comment, à partir de développement de ressources  
1280 naturelles qui sont disponibles autour de l'Ashuapmushuan, il y a lieu de faire lever des projets qui, à toute évidence, ne viendront pas d'une compensation du gouvernement dans le cadre des finances publiques, dans l'état actuel des choses.

Et puis on l'a vu, et puis ce que j'essayais d'illustrer par la coupure qu'on fait des  
1285 techniciens de la faune qui ont comme mandat de suivre la ouananiche sur la rivière, comment ambitionner des projets qui sont à la hauteur des ambitions qu'on a pour l'Ashuapmushuan, avec nos propres deniers locaux.

Je pense que là, il y a comme – autrement, on va tout simplement continuer de regarder  
1290 couler la rivière et prendre des photos. Mais ça, c'est pas très payant pour le monde d'ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on va continuer sur cette lancée. Quelles seraient les ressources qu'on pourrait,  
1295 d'après vous, développer, tout en maintenant les objectifs de conservation.

**PAR M. BERNARD GÉNÉREUX:**

Écoutez, à cet égard-là, moi je pense que la région, comme je le disais, est drôlement  
1300 bien équipée et dotée de gens qui peuvent nous accompagner dans cette réflexion-là, et je pense notamment aux gens de la région laboratoire du développement durable, à la chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui ont une réflexion beaucoup plus pointue que la nôtre et qui pourraient nous accompagner pour faire, autour de la rivière, ou définir avec  
1305 la rivière un projet qui correspond à nos préoccupations de développement durable. Et qu'on ne réserve pas, finalement, cette rivière-là uniquement à des fins symboliques pour le bonheur du Québec, mais que ça nous revienne à nous aussi, en termes de retombées ou de possibilités de développement.

Et ça, je pense que si c'est par le tourisme, comme on l'invoque régulièrement, on vise  
1310 du calibre international, donc la villégiature haut de gamme, bien ça, ça se fait avec des sous drôlement plus importants que ceux qu'on peut actuellement générer par nos seuls revenus locaux. Donc c'est des dizaines et des dizaines de millions dont on parle, qui vont nous permettre d'atteindre ce marché-là et de faire lever le potentiel de développement de l'Ashuapmushuan.

1315 Autrement, si ce n'est qu'un parc qui est réservé à quelques amateurs de nature, je pense qu'on aurait passé à côté d'une opportunité de développement qui est attendu par tous.

1320 Et je pense que si le débat de l'Ashuapmushuan est ce qu'il est, c'est qu'on cherche à définir comment on va faire lever du développement avec cette rivière-là, et c'est certainement pas en la mettant sous cloche qu'on va y arriver.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 Alors je vous remercie beaucoup.

---

**RENDEZ-VOUS SUR L'ASHUAPMUSHUAN**

1330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'appellerais monsieur Gaétan Émond, de Rendez-vous sur l'Ashuapmushuan.

Bonsoir monsieur Émond.

1335

**PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

Bonsoir monsieur le Président. Alors mon nom est Gaétan Émond, je suis enseignant au Cégep de Saint-Félicien, ici même.

1340

Alors je représente un groupe de citoyens, principalement de Saint-Félicien, qui avaient formé un groupement qui s'appelle Rendez-vous sur l'Ashuapmushuan, qui a été formé en 1999 et qui vise, dans le fond, localement, à essayer d'animer la rivière Ashuapmushuan en organisant des activités. Alors depuis six (6) ans, nous avons organisé des descentes de rivière, et nous avons organisé des activités comme des courses de canot.

1345

Nous avons essayé finalement de montrer que la rivière Ashuapmushuan possédait des caractéristiques uniques et puis de toute beauté. C'est un corridor de rivière qui est très intéressant naturellement pour faire du canot, mais qui peut être utilisé à d'autres fins aussi, comme la réserve aquatique actuelle permet, dans le fond, de continuer des activités traditionnelles de chasse, de pêche par les Autochtones, même par les non-Autochtones.

1350

C'est évident que le Rendez-vous sur l'Ashuapmushuan ne représente pas de groupement de personnes en termes de nombre important, mais nous pensons que comme citoyens, nous avons le devoir de nous prononcer sur le sort de cette rivière-là, parce que nous vivons tous les jours à ses côtés.

1355

La rivière Ashuapmushuan, dans le fond, on l'a mentionné dans le cours des présentations antérieures, elle possède des caractéristiques uniques, nous croyons à son potentiel récréotouristique. Elle a un contexte historique qui est intéressant aussi avec les

1360

Autochtones, et dans notre mémoire, nous soumettons plusieurs questionnements, plusieurs choses concernant justement les liens avec les Autochtones; il pourrait y avoir des partenariats intéressants.

1365           Alors dans un premier temps, je vais simplement lire le résumé de mon mémoire et par la suite, je vais passer sur quelques-uns des points, mais sans passer à travers mon mémoire complet, parce qu'il est assez volumineux.

1370           Alors finalement, notre groupement se prononce en faveur de la création du projet de réserve aquatique par le ministère de l'Environnement. Nous croyons que c'est un bon projet, qui permettra au Québec de remplir une partie de ses engagements envers la protection de la biodiversité de son territoire.

1375           Je rappelle que le Canada et les provinces, au niveau international, ont pris des engagements, et nous visons le huit pour cent (8 %). Ça n'a pas encore été mentionné jusqu'à maintenant, mais ce pourcentage-là n'est pas encore atteint; alors il faut trouver des territoires représentatifs, dans les régions naturelles du Québec. Et pour atteindre ce pourcentage-là, c'est des engagements internationaux, d'après les documents qu'on a du gouvernement, alors c'est une première raison pour nous qui fait en sorte que le gouvernement du Québec doit aller  
1380 de l'avant avec ce projet de réserve aquatique.

          Notre mémoire contient aussi diverses propositions, comme un agrandissement de l'aire protégée, qui ne serait pas nécessairement forestier, mais au moins protéger le lit de la rivière dans sa partie aval. Jusqu'au lac Saint-Jean même, qui ferait en sorte que cette rivière-là, dans  
1385 le fond, on dirait, elle est importante, ça va jusqu'au lac Saint-Jean, c'est utilisé par la ouananiche, et ce qui mettrait un terme peut-être à des projets – moi, dans la première partie des audiences, il a été mentionné la chute à l'Ours, elle pourrait être proposée pour faire une mini centrale dessus, alors si on la protégeait, au moins son lit majeur, avec une distance de soixante mètres (60 m), en tenant compte naturellement des installations qui sont déjà autour,  
1390 on éviterait encore de se questionner sur la fameuse question des barrages hydroélectriques que notre député local est encore en train de ressortir, ces dernières semaines et ça fait encore la manchette des journaux.

          D'après notre groupement, il faut sortir de ces fameuses questions qui datent depuis  
1395 vingt-cinq (25) ans, on va faire des barrages, et c'est encore ressorti, je vous le dis, j'ai des articles, des extraits de journaux, c'est monsieur Blackburn, notre député local qui ressort ça, et il y a d'autres rivières éventuellement que notre groupe verrait. On n'est pas contre le harnachement de certaines rivières, il faut faire un débat éventuellement national au Québec là-dessus, décider à un moment donné si telle rivière, on en protège certaines et on en développe  
1400 d'autres.

          Si notre région, c'est l'Ashuapmushuan qu'on protège, on en développera d'autres et le débat sera terminé pour notre région.

1405 Dans notre coin de pays ici, il y a pas de secteurs protégés officiels. Il y a Pointe-Taillon qui est pas loin, il y a des petites réserves écologiques de quelques hectares, il y a rien. C'est pour ça que notre groupe, il y a quelques temps de ça, demandait un parc national, quelque chose qui serait motivant pour le développement de l'industrie récréotouristique.

1410 Au Saguenay, ils en ont plusieurs parcs, le parc marin Saguenay-Saint-Laurent, le parc des monts Vallin, le parc des Grands-Jardins pas loin de Charlevoix, ça draine beaucoup d'argent ces installations-là, et puis ça bouge et les touristes s'en vont dans ce coin-là voir les baleines, naturellement. Ici, il y a peut-être pas de baleines, mais ce serait un point de départ.

1415 Avec un parc, on pensait, dans un premier temps, que ça amènerait des investissements obligatoires. Le projet de réserve aquatique, il semble que non.

1420 Mais nous, on demande qu'il y en ait des investissements monétaires, parce qu'effectivement, mettre tout ça sous verre, sous une cloche de verre, nous apparaît pas du développement durable. On est d'accord avec le point de vue de la MRC qui vient d'être présenté.

1425 En termes de millions, combien ça pourrait coûter de développer quelque chose, bien, dans la région, on est toujours en train de quêter des millions au gouvernement du Québec pour développer notre jardin zoologique à tous les cinq (5) ans, Val-Jalbert est en train de demander dix millions (10 M\$), d'autres installations – on est extérieur aux grands centres, on est loin, ça coûte cher développer, et ça marche un mois-un mois et demi (1-1½) par année, nos installations touristiques, c'est difficile de les faire vivre.

1430 Ça prend des investissements du gouvernement. Aucun développeur privé va réussir à vivre avec la rivière Ashuapmushuan, en faisant descendre cinquante (50) touristes par jour, même pas, parce que ça va marcher un mois.

1435 Alors ça veut dire que le gouvernement doit investir, nous aider. On est une région en difficulté, en baisse démographique, on est d'accord, on le dit aussi, c'est vrai. Il faut absolument que le gouvernement nous aide, un peu comme la Gaspésie, il y a eu un programme spécial pour les Chics-Chocs et puis tout ça, il faut avoir des attraits naturels au Québec, il faut s'en garder.

1440 Alors la rivière Ashuapmushuan offre une belle occasion effectivement de garder des espaces intéressants pour le tourisme d'aventure entre autres, ça a été dit dans la première présentation, c'est facile d'accès, et il y a des routes d'accès, on peut aller à la tête de la rivière et puis on se fait reconduire. Il y a pas besoin de prendre l'avion autrement dit pour aller faire du canot. On part avec notre auto et on se fait reconduire, et il y a pas de problème.

1445 Donc nous préconisons des investissements. Je laisse le choix des millions, ça dépendra naturellement des intervenants, tout ça, c'est discutable.

Nous préconisons aussi que le gouvernement devrait préciser ses objectifs énergétiques, je l'ai mentionné tout à l'heure, pour une utilisation rationnelle de nos rivières et éviter des débats qui sont à recommencer sans arrêt.

1450

Alors ça, c'était les grands points de notre mémoire. Et je feuillette mon mémoire pour dire finalement que dans notre mémoire, il y a quelque chose aussi qui est important selon nous, c'est que mise de côté la question du huit pour cent (8 %), la protection de la biodiversité, nous croyons qu'il faut aller de l'avant parce qu'il y a d'autres raisons aussi.

1455

Là, je vais parler un peu de l'emploi local, ça a été mentionné dans la présentation de tout à l'heure, moi je forme, avec d'autres enseignants au Cégep de Saint-Félicien, des techniciens qui ne trouvent pratiquement pas d'emploi localement ici. Alors ce serait une belle occasion, avec les projets de formation de réserve aquatique, d'avoir au moins quelques emplois qui seraient créés dans ce secteur-là.

1460

Nous préconisons aussi, dans notre mémoire, un projet de jumelage de la réserve aquatique actuelle, tel que proposé sur papier, avec le territoire ilnu assi, qui est en fait le secteur du grand lac Ashuapmushuan, une partie un petit peu de la rivière Normandin, le début de la rivière Ashuapmushuan, jumelé avec la réserve aquatique, ça ferait quelque chose qui serait un peu unique, qui serait l'occasion de partenariat d'investissement comme entre les deux (2) partenaires.

1465

Et d'un point de vue touristique, d'après moi, la couleur autochtone, avec une gestion partagée, avec Ashuapmushuaniussi, qui a été mentionné tout à l'heure, c'est un projet autochtone, avec les descentes en rabaska dans la réserve faunique actuelle, qui sont mis de côté pour le moment parce qu'on sait qu'il y a toutes sortes de problèmes, ce serait diablement intéressant de faire de l'information, pour faire des dépliants.

1470

Alors on a une couleur locale qu'on ne développe pas, finalement, avec les Autochtones ici. Il y a très peu de choses, et je lisais cet été les journaux, je m'apercevais que sur la Côte-Nord ou encore en Abitibi, il se faisait plus de choses avec leurs rivières, avec les Autochtones qu'ici, dans notre coin, on a Mashteuiatsh à côté et ça bouge pas, il y a rien qui se passe.

1475

Il faut pas accuser uniquement les négociations avec l'approche commune, c'est parce que, je sais pas, la région, on est toujours en attente, on veut pas trop aller de l'avant.

1480

C'est pour ça que notre groupe a organisé beaucoup d'activités sur la rivière, pour essayer d'animer les choses. Il y a moyen de faire quelque chose avec cette rivière-là et allons de l'avant, arrêtons de se chicaner, de dire qu'il faut des barrages d'un côté et de l'autre côté, bien...

1485

Alors c'est un peu notre position comme groupe. La rivière Ashuapmushuan, elle a été mentionnée comme la septième rivière la plus fantastique pour le canotage au Québec par le

1490 journal La Presse, et ils ont des journalistes spécialisés. Donc elle a un grand potentiel, après la Jacques-Cartier, la Romaine, la Moisie, la rivière du Moine, la Georges, la Rupert. C'est l'Ashuapmushuan.

1495 Alors naturellement, la région peut avoir quelques millions pour ce projet-là, et nous sommes d'accord pour des infrastructures comme des campings, des chalets, consolider l'information. Les routes d'accès sont très mauvaises actuellement, il faut investir sur les routes d'accès; déjà là, c'est un million deux (1,2 M\$).

1500 Et moi, ce que je dis, la région, ce qu'elle a besoin, c'est effectivement de millions, mais mettons-le sur la vallée de l'aluminium, mettons-le sur la deuxième-troisième transformation du bois, c'est là qu'il faut investir.

1505 Encore plus, les dizaines de millions dont parlait monsieur Généreux, c'est là qu'il faut les investir. Le territoire là-bas, il doit rester naturel, c'est une source d'attrait. Et si on a des industries de troisième transformation qui vont prendre justement les arbres qui sont pas loin de la réserve aquatique et en faire des meubles ou d'autre chose, je le sais pas, c'est là qu'est l'avenir de la région.

1510 Moi, je vois pas la simple rivière Ashuapmushuan, elle est belle, elle a bien des attraits, mais soyons réalistes, c'est pas cent millions (100 M\$) qui va la développer, il viendra pas de monde de toute façon suffisamment pour la faire vivre.

1515 Ça fait qu'il faut être réaliste, essayons de développer les produits de l'aluminium, faisons des pare-chocs, mais il y a d'autre chose que les pare-chocs à faire, on peut faire d'autre chose avec l'aluminium, et la région, les ressources naturelles, c'est pas juste les rivières et l'hydroélectricité, c'est l'aluminium, c'est la forêt, c'est le bois et l'agriculture, et faisons du fromage et faisons d'autre chose. Et le fromage, c'est bien commencé, la fromagerie Perron, Kénogami, le Jalbert, en tout cas peu importe, je suis un peu excité.

1520 Mais il y a beaucoup de choses à faire, et ça va développer la région d'un point de vue économique, ça va créer de l'emploi; les jeunes vont rester ici et là, on va dire, c'est le fun dans la région, il y a de l'emploi, il y a de l'activité économique et on a une belle rivière, et on peut aller canoter de temps en temps, et c'est fantastique.

1525 Alors moi, c'est comme ça que je vois ça. Et j'ai des idées, et on a qu'à venir me voir, pas juste à l'Université du Québec à Chicoutimi, j'ai des idées et on peut aussi contribuer à proposer des choses.

1530 Alors je vais m'arrêter là-dessus, parce que j'ai beaucoup de choses à dire mais je pense, monsieur le Président, que vous avez lu notre dossier, on propose beaucoup de choses, on pense que le projet est acceptable, on pense que c'est un bon projet et que le gouvernement du Québec doit aller de l'avant et ne pas attendre la fin des négociations de l'approche

commune, parce que le Québec a quand même soi-disant l'autonomie sur son territoire. Et ça n'empêche pas les négociations, de toute façon.

1535

Alors là-dessus, monsieur le Président, je vous remercie de votre attention et je suis ouvert à vos questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540

Bien, je vous remercie et j'en ai quelques-unes effectivement.

Je m'aventurerai pas sur les aspects qui dépassent le cadre du projet, mais vous dites qu'à la fois – bon d'abord, l'objet de votre groupe, c'était d'augmenter l'achalandage en organisant certains événements, mais vous faites aussi des constats que c'est difficile de trouver du financement pour les courses, il y a des activités offertes qui diminuent. Et puis vous avez fini par dire quand même que, bon, l'Ashuapmushuan elle-même, elle est pas, avec ce qu'on pense pouvoir y offrir, il y a personne qui arrive à vivre avec ça.

1545

1550

Est-ce que j'ai bien compris?

**PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

1555

Oui. Tu ne survis pas complètement, tu offres d'autre chose, tu offres du traîneau à chiens l'hiver, il faut diversifier les choses.

Une organisation qui ferait uniquement du canotage, d'après moi, ne pourrait pas survivre. Il faudrait qu'elle organise aussi des activités hivernales.

1560

Et puis finalement, ce serait impossible effectivement de survivre, en tout cas selon moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1565

Et puis j'aimerais revenir sur les investissements aussi, parce que vous parlez quand même de l'aide des gouvernements.

Est-ce que vous avez des programmes gouvernementaux en tête ou c'est simplement un cri du cœur qui dit, ça nous prend de l'argent dans la région?

1570

**PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

C'est parce que le gouvernement du Québec, d'après moi, il a été un peu bizarre, une nouvelle loi, réserve aquatique, alors qu'il y avait déjà des lois qui préconisaient la création de parcs.

1575

Il aurait pu simplement faire un parc, mais il a plus d'argent. Ça fait que là, il a dit, on va faire quelque chose qui coûtera pas cher, une réserve aquatique, là-dessus on met pas d'argent.

1580 Mais moi, je dis, dans le fond, une réserve aquatique, c'est un mot pour dire que c'est une forme de parc, mais on met pas d'argent. C'est ridicule!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1585 Mais attendez un peu.

**PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

1590 Pourquoi ne pas en mettre non plus dans les réserves aquatiques!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1595 Mais attendez un peu, c'est parce que vous dites en même temps, il faut développer la région, il faut faire des choses, mais si on donne un statut de parc et si, par hasard, en plus, on élargit au bassin versant, comme plusieurs pensent à le proposer, quelque part il y a certaines formes de développement qu'on peut plus pratiquer, dans la longue liste que vous avez énumérée tantôt.

**PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

1600 D'après ce que j'ai vu dans la loi, il y a quand même des choses qui sont possibles dans une réserve aquatique, il y a aucun problème. Alors que dans un parc actuel, c'est quand même un statut de protection très élevée, dans les classifications mondiales, et regardez dans les parcs, le parc des Grands-Jardins, ils ont fait une route en asphalte, ils ont construit un gros centre d'interprétation, ils ont réfectionné des sentiers pour grimper au sommet des montagnes, tu investis dans un parc et ça affecte pas la faune et la flore, quand c'est bien fait.

1605 Alors on peut faire la même chose dans la réserve aquatique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1610 Très bien, j'ai très bien compris votre message.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Émond.

1615

**PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

Ça m'a fait plaisir.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620

Alors je vais décréter, deux (2) choses à vous dire, je vais rappeler ce que j'ai dit au début, j'aimerais qu'on évite les manifestations parce que celles qui sont positives, c'est bien le fun, si jamais il en arrive une négative, c'est moins le fun, alors j'aimerais qu'on évite les manifestations.

1625

Et puis on va prendre une petite pause de dix (10) minutes. On revient dans dix (10) minutes avec la Ville de Saint-Félicien. Merci beaucoup.

1630

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1635

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1640

Alors nous allons commencer, je vous demanderais de bien vouloir vous asseoir, s'il vous plaît. Alors il nous reste encore au moins huit (8) présentations, donc je vous demanderais de vous asseoir, que nous puissions commencer, s'il vous plaît.

1645

Et j'appelle tout de suite à la table monsieur Bertrand Côté, le maire de Saint-Félicien, qui est déjà là. Bonsoir monsieur Côté.

**PAR M. BERTRAND CÔTÉ:**

1650

Bonsoir monsieur le Président. Alors j'ai pas besoin de me présenter, vous m'avez nommé, je suis en effet le maire de Saint-Félicien, et je ne voudrais pas qu'on rajoute à mon nom "plante verte", comme on a parlé précédemment.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1655

**Fin de la page 4**

J'aimerais, monsieur le Président, présenter la ville de Saint-Félicien.

1660

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6)**

**Page 12, fin du deuxième paragraphe**

Pourtant, c'est notre milieu de vie.

1665

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, troisième paragraphe)**

**Page 14, troisième paragraphe (... des milieux fauniques Tikouamis)**

1670

Je pense qu'on a une grande expertise, monsieur le Président, en tant que municipalité, et nous n'avons pas été mis à contribution.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Début de la page 15)**

1675

**Fin du mémoire**

Pour nous permettre de la mettre en valeur selon des paramètres définis et choisis par le milieu.

1680 Maintenant, je dois vous dire, monsieur le Président, que je doute que le gouvernement ait les fonds nécessaires pour créer un fonds de ce type, et je pense que la réflexion qui pourrait être initiée prochainement, qui pourrait rejoindre peut-être les suggestions faites par monsieur le préfet en mettant à contribution la Conférence régionale des élus, avec la participation des deux (2) MRC limitrophes.

1685 Nous pourrions peut-être envisager d'autres façons de développer la rivière, qui pourraient inclure, à notre avis, une aire protégée, de l'écotourisme et peut-être également du développement hydroélectrique fait d'une façon selon les années 2004, avec énergie douce, turbines au fil de l'eau, zéro pour cent (0 %) ennoiment, qui pourraient générer à ce moment-là des revenus qui nous permettraient de développer notre rivière dans le maximum de son potentiel.

Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1695 Merci monsieur Côté. Bien en fait, en rajoutant à vos recommandations, vous venez de répondre à quelques-unes de mes questions, notamment sur votre vision du développement du territoire.

1700 On va reprendre au début. Vous nous avez donné des signaux, mais si on devait recommencer à zéro, il faudrait que ça se passe comment?

**PAR M. BERTRAND CÔTÉ:**

1705 Bien, il me semble, monsieur le Président, que nous n'aurions peut-être pas – on serait peut-être rendu plus loin quant au partage de la vision du développement de cette magnifique rivière, et on aurait peut-être trouvé les moyens financiers pour être capable de la développer selon son vrai potentiel.

1710 Il est pas trop tard, je pense qu'on peut le faire, mais il me semble que la vision de développement prônant uniquement une aire protégée est vouée à l'échec, pour la simple et unique raison qu'on n'aura jamais les moyens de la mettre en valeur, parce qu'on n'aura pas de ressources financières.

1715 Le gouvernement du Québec, monsieur le Président, quatre-vingts pour cent (80 %) de son budget est entaché et dédié à l'éducation, aux finances publiques et à la santé; il reste vingt pour cent (20 %) pour l'administrer, et je doute qu'on ait les moyens, nous dans notre milieu, avec les ressources qu'on a actuellement, pour être capable de la développer dans son plein potentiel.

1720

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1725 Et même si vous doutez de la disponibilité, enfin vous doutez pas, vous avez plus ou moins établi la non-disponibilité des fonds, si toutefois ces fonds étaient disponibles, quelle forme ça devrait prendre?

La nécessaire compensation dont vous parlez, le fonds de financement, comment vous voyez ça?

1730 **PAR M. BERTRAND CÔTÉ:**

1735 Écoutez, si le gouvernement peut nous allouer, un peu comme a été fait le développement du parc marin à Saguenay, où je pense qu'il y a eu une dizaine de millions qui a été mis à contribution, à ce moment-là je pense qu'il y a moyen de créer une corporation ou une structure régionale qui verra à développer la rivière selon des paramètres définis par les diverses visions des tenants des missions qu'on y voit dans cette rivière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740 D'accord.

Et petite question pas fine pour finir, si à l'issue de la consultation, le concept de conservation était finalement celui qui était retenu, est-ce que vous y adhérez?

1745 **PAR M. BERTRAND CÔTÉ:**

On ne reniera jamais notre rivière, c'est notre milieu de vie, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1750 Merci monsieur Côté, merci beaucoup.

---

1755 **MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1760 Après vous, je vais appeler le préfet adjoint de la MRC de Maria-Chapdelaine, monsieur Georges Simard, s'il vous plaît.

Alors bonsoir messieurs. Je vous demanderais de vous présenter tous les deux (2), pour les fins de la sténotypie.

**PAR M. GEORGES SIMARD:**

1765

Bon moi, c'est Georges Simard, je suis maire de la ville de Dolbeau-Mistassini, mais ce soir je viens comme préfet adjoint de la MRC Maria-Chapdelaine. Et j'ai avec moi monsieur Jacques Potvin, qui est urbaniste à la MRC Maria-Chapdelaine, qui est responsable de l'aménagement et du développement. Il a travaillé justement à la confection de ce mémoire-là.

1770

Et j'ai aussi dans la salle madame Catherine Verge-Ostiguy, qui a une maîtrise en aménagement du territoire, qui elle aussi a travaillé sur justement la confection de ce mémoire.

1775

Je voudrais d'abord, parce que c'était le vœu de notre préfet, monsieur Denis Trottier, qui ne pouvait être là pour une raison majeure, il est aux États-Unis en ce moment pour assister à un forum sur la transformation forestière, donc je pense qu'il y en a plusieurs qui ont parlé que notre avenir va par là, donc il m'a donné quelques points qu'il aimerait qu'on souligne ici, c'est qu'il aurait aimé être là pour présenter le mémoire de la MRC.

1780

Il dit de vous dire qu'il a passé une bonne partie de sa vie à défendre cette rivière, il a même été un des initiateurs du comité de protection de l'Ashuapmushuan, il a même fait sa thèse de maîtrise là-dessus, et il est content, personnellement, de voir que l'on va finir par protéger cette rivière à l'intérieur des paramètres proposés.

1785

Donc je vais essayer d'y aller assez rapidement. La MRC Maria-Chapdelaine a accueilli favorablement le projet. Toutefois, elle se questionne puisque le projet aura des impacts sur la gestion du territoire ainsi que sur l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles sur lesquelles repose fortement l'économie de notre milieu.

1790

La MRC déplore le fait que l'audience publique, et plusieurs l'ont souligné, ait été tenue pendant la période estivale, malgré les représentations faites par la MRC. Peut-être que c'était bien, on y a tellement pensé qu'on s'y est présenté. Ceci nous indique plus que jamais que nous devons devenir les véritables maîtres de notre développement.

1795

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC est responsable de la gestion de l'aménagement et du développement de son territoire, la MRC joue donc un rôle de gestionnaire de premier plan pour le territoire de Maria-Chapdelaine.

1800

La MRC Maria-Chapdelaine, on tient à le souligner, couvre un territoire aussi grand que celui de la Suisse, près de quarante mille kilomètres carrés (40 000 km<sup>2</sup>), la cinquième plus importante au Québec. Nous sommes un pays de ressources naturelles, notre coin, donc l'agriculture, particulièrement la culture de la pomme de terre et du bleuets, la production laitière. On a aussi le milieu forestier pour la qualité et la quantité de la matière ligneuse.

1805

Le milieu de Maria-Chapdelaine détient environ cinquante pour cent (50 %) de la possibilité forestière totale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce milieu est aussi prisé pour la

pratique d'activités de villégiature et de récréation en raison de l'importance du réseau hydrographique et du potentiel faunique.

1810 Il est important de préciser que la caractéristique majeure du territoire Maria-Chapdelaine reste son réseau hydrographique. Il est constitué des bassins des rivières Péribonka, Petite-Péribonka, Mistassini, Ticouapé et Ashuapmushuan. Ces cours d'eau, propices à l'activité récréative, mais aussi pour la production hydroélectrique.

1815 Un milieu de vie. La MRC Maria-Chapdelaine est composée de vingt-sept mille (27 000) personnes, dans douze (12) municipalités urbaines dont Dolbeau-Mistassini est le plus important. Dolbeau-Mistassini a quatorze mille huit cents (14 800) âmes. Je vous dis douze (12) municipalités, la deuxième a trois mille cinq cents (3500) âmes et on diminue ainsi jusqu'à avoir une municipalité, Notre-Dame-de-Lorette, qui a environ deux cents (200) personnes.

1820 Maria-Chapdelaine est confrontée, je vous explique un peu ça pour en venir à ce qu'on va demander après, est confrontée à des problèmes socio-économiques importants. Depuis une dizaine d'années, une diminution de la population de quatre point quatre pour cent (4,4 %) et le rythme de décroissance semble s'accroître plus particulièrement dans les petites communautés qui m'entourent.

1825 En ce moment, les petites communautés se vident dans la municipalité si on veut de Dolbeau-Mistassini, mais quand ces petits ruisseaux-là auront rempli la rivière, la rivière va probablement se vider dans le fleuve, et nous serons en véritable problème. Et ces problèmes-là sont notamment dus en raison d'un faible taux de natalité et de l'exode de sa population au profit des grands centres.

1835 La MRC doit compter, dans un premier temps, sur l'exploitation et la transformation de ses ressources naturelles pour asseoir son développement. À ce titre, il nous faut développer de nouvelles façons de faire et se doter d'outils de développement adéquats, avec l'aide du gouvernement du Québec.

1840 La rivière Ashuapmushuan, elle est, après la rivière Péribonka, la rivière de la MRC ayant le plus fort débit. Contrairement à la rivière Péribonka, elle conserve toute son intégrité puisque l'on n'y retrouve aucun aménagement hydroélectrique, contrairement à la Péribonka.

1845 La rivière et sa zone rapprochée sont principalement utilisées pour des activités à caractère forestier, je parle de l'Ashuapmushuan, faunique et récréatif. Le projet de réserve aquatique projeté touche en partie le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine, c'est-à-dire du sud de sa limite dans la municipalité de Saint-Thomas-Didyme à la rivière du Chef au nord, et du centre de la rivière à l'ouest à sa limite est dans les territoires non organisés.

La position traditionnelle du conseil de la MRC. Les conseils qui se sont succédé ont toujours eu un désir de protéger, pour les générations futures, leur patrimoine. Donc dans notre

1850 schéma d'aménagement, il y avait déjà des éléments où on voulait protéger justement la future réserve proposée; exemple, on avait déjà établi une bande de protection de soixante mètres (60 m) soustraite à toute exploitation de matière ligneuse en bordure de la rivière Ashuapmushuan. Et on avait parlé aussi de la protection du territoire de la chute Chaudière.

1855 Je voudrais vous dire aussi que la MRC Maria-Chapdelaine a entamé, en 2004, pour vous montrer qu'on est une MRC protectionniste, on a entamé, en 2004, une démarche afin de créer un parc régional éclaté sur notre territoire. Éclaté, ça vient du fait que plusieurs espaces terrestres d'intérêt, aménagés ou non, sont inclus dans le projet de parc régional, mais qu'ils sont non contigus. La MRC a déjà investi plus de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$)  
1860 dans la réalisation de ce projet.

Aires de conservation et sites d'intérêt. La MRC avait identifié, dans son premier schéma d'aménagement, plusieurs secteurs d'intérêt de son territoire, et en collaboration avec ses partenaires, les avait soustraits à l'exploitation. On l'a déjà fait.

1865 Une partie du projet de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan avait donc déjà obtenu l'approbation du conseil de la MRC du milieu au schéma d'aménagement de 88 et du PSAR1.

1870 La MRC a été surprise et déçue de ne pas avoir été mise au courant, avant l'annonce publique, du projet de réserve aquatique, contrairement à d'autres organismes du milieu. Donc un peu comme les autres en ont parlé.

1875 Mémoire relatif aux aires protégées déposé en 2003. Donc à partir de la Politique nationale sur la ruralité, il se dégageait trois (3) grandes orientations; on les a citées tout à l'heure, donc: stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales, et on ne vit que de ça; assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction; soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

1880 La MRC est d'avis que la création de toute nouvelle aire protégée sur son territoire doit s'inscrire dans ces grandes orientations, donc dans le respect de ces grandes orientations-là.

1885 J'essaie d'aller assez rapidement! Questionnement et commentaires, donc ici, c'est assez précis.

**LECTURE DU MÉMOIRE, Page 7, point 5, milieu du premier paragraphe, (il est entre autres...)**

1890 **Page 8, premier paragraphe (... par le ministère de l'Environnement)**

Non à la SÉPAQ. Et on est aussi contre, sans vouloir choquer personne, pour une gestion qui serait autochtone sur les territoires qui pourraient leur être cédés.

1895 **LECTURE DU MÉMOIRE, Page 8, premier paragraphe, (la MRC propose...)**

**Page 10, fin du premier paragraphe**

1900 Donc tout le Québec veut la protéger, nous aussi, c'est chez nous, donc tout le Québec paie, parce que nous sommes dans des régions où nous avons justement tous les problèmes que nous avons énumérés tout à l'heure, et je pense que c'est très important.

1905 Je pense que si mon père avait eu plusieurs lots et qu'il avait planté des pins, et qu'aujourd'hui on trouvait que son territoire, parce qu'il me l'a cédé après soixante-quinze (75) ans ou quatre-vingts (80) ans, qu'on trouvait que ce territoire-là était de toute beauté et à proximité de la municipalité, et que la Municipalité décidait de le garder, eh bien, je pense que je serais d'accord parce que c'est quelque chose d'extraordinaire, sauf que je pense qu'il faudrait à un moment donné qu'il y ait des compensations, et à longue échéance pour nous permettre justement de continuer de vivre avec cet apport d'argent qui nous serait revenu.

1910 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, dernier paragraphe)**

**Fin du mémoire**

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Simard.

1920 J'aimerais revenir sur quelques éléments de votre mémoire. Un premier peut-être, en fait mes questions sont pas mal articulées autour de la page 8, c'est quoi les modifications récentes aux mandats de la SÉPAQ qui vous font craindre pour la gestion?

**PAR M. GEORGES SIMARD:**

1925 C'est comme je vous disais tout à l'heure, les gens ont travaillé là-dessus et ils ont vérifié, et quand je vous parlais de la SÉPAQ, il y a eu des modifications récentes à ses mandats, et peut-être que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1930 Est-ce que monsieur Potvin peut répondre?



**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1935

En fait, très brièvement, parce que ce bout-là était amené plus par monsieur Trottier, mais ce qu'on peut vous dire à l'heure actuelle, c'est que la SÉPAQ, avec la réorganisation suite au nouveau gouvernement, se trouve associée au ministère des Ressources naturelles et tout ce qui en découle. Disons, on sait pas encore trop trop quels vont être ses mandats définitifs, à moyen et long termes.

1940

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1945

Alors puisqu'on est là-dedans, j'aimerais comprendre aussi pourquoi vous proposez autre chose pour la société de gestion. Parce qu'en fait, si on a bien compris, en première partie, on a une espèce de triangle entre le Conseil de conservation qui prend des orientations, qui les propose au ministère de l'Environnement, lequel les autorise ou pas, et la société de gestion exécute.

1950

Alors si je comprends bien, vous voulez être à la fois présent au Conseil de conservation et sur la société de gestion?

1955

**PAR M. GEORGES SIMARD:**

Je pense que ça revient au milieu, justement, de travailler sur le développement de son territoire, et de plus en plus, on a commencé avec la Conférence régionale des élus, je pense que notre gouvernement a pas fini, parce qu'on a décidé de ne plus laisser justement le Québec gérer ça à plusieurs centaines de milles, on a décidé de gérer chez nous, donc on veut faire partie maintenant de toutes les décisions.

1960

Et en ce qui concerne justement cette société de gestion, on veut y être comme représentant, oui.

1965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, d'accord.

1970

Lorsque vous parlez des conditions particulières qui devraient être appliquées à certaines activités, à la toute fin de la page 9, vous parlez de la construction de voies d'accès, la circulation motorisée, la pratique de la chasse et de la pêche.

Est-ce que vous pouvez être un petit peu plus précis?

1975

**PAR M. GEORGES SIMARD:**

1980 C'est parce qu'on veut dire que tout ce territoire-là doit demeurer à toute la population, et non à des privés. Et donc, on dit que tous ceux qui sont là, bien, je pense qu'il faut – on nous a montré un peu, dans l'approche commune, que les gens qui sont déjà sur le territoire, qu'un jour s'ils vendent, on pourra les acheter mais, en tout cas, c'est ce qu'on expliquait, mais ça se fait d'une façon polie. Donc on pense que les gens qui sont déjà là, il va falloir respecter en tout cas le fait qu'ils sont déjà là.

1985 Mais on dit que toutes les voies d'accès, etc., devront être soumises à des conditions particulières, en ce sens qu'on devra vraiment étudier tout ce qui sera fait là-dedans, pour qu'on soit d'accord justement, pour ne pas briser ces territoires-là.

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

1990 Si vous permettez, en complément.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1995 Oui, allez-y, monsieur Potvin. Excusez-moi.

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

2000 En fait, de façon plus technique, si vous voulez, lorsqu'on aura à aménager des accès dans le territoire, compte tenu de l'aire protégée comme telle, la réserve, il faudra porter une attention particulière de la manière dont on va construire ces accès-là, et faire l'aménagement de ces territoires-là, comparativement par exemple à d'autres formes de construction.

2005 En fait, ils devront s'intégrer d'une façon plus adéquate, si vous voulez, au milieu environnant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2010 Et ça, c'est pour les infrastructures.

Et pour les activités, lorsque par exemple on parle de chasse et de pêche, est-ce que vous avez des choses particulières en tête?

**PAR M. GEORGES SIMARD:**

2015 Bien, on disait, on avait dit que dans ces aires protégées là, qu'il faudrait qu'il y aurait une loi, que tu sois Autochtone ou non-Autochtone, dans ces milieux-là, et on y croit.

2020 Ça fait que c'est un peu, quand on parle des activités avec des conditions particulières.  
Est-ce qu'il y aurait d'autre chose?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

2025 Peut-être encore en complément, bon, en fait, dépendant, un peu plus avant dans le  
mémoire, on parlait des objectifs et des moyens, s'il est décidé par exemple que l'on peut  
pratiquer tel type d'activité de chasse, bien, elle sera encadrée, il y aura des normes spécifiques  
qui seront établies, pour le territoire de la réserve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2030 D'accord.

2035 Et puis pour ce qui est de la structure, le Conseil de conservation, la structure proposée,  
votre participation, tout ça vous convient ou si vous avez des commentaires spécifiques à  
formuler à cet égard?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

2040 Pour le Conseil de conservation, comme il est mentionné dans le mémoire, nous, la  
proposition allait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2045 Alors je vous remercie beaucoup, messieurs. Merci.

---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME**

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'appellerais maintenant, pour la Municipalité de Saint-Prime, madame Gemma  
Lamontagne, s'il vous plaît.

2055 Bonsoir madame Lamontagne.

**PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

2060 Bonsoir monsieur le Président. Alors j'ai pas besoin, moi non plus, de me présenter.  
Alors je viens comme porte-parole pour notre mémoire pour la Municipalité de Saint-Prime, et  
puis je veux attirer votre attention tout de suite, en partant, sur le titre de notre mémoire, "Des

propositions concrètes pour rendre le projet de la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan acceptable".

2065 Alors ce titre-là détermine bien la nature des réflexions de notre municipalité vis-à-vis ce projet.

**LECTURE DU MÉMOIRE, Page 3, deuxième paragraphe, (ces sept (7) personnes...)**

2070 **Fin de la page 4**

Le projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, des constats. On le répète encore une fois, ce soir ça s'est dit plusieurs fois, absence de consultation.

2075 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Absence de consultation")**

**Page 5, "Des impacts permanents mal définis", milieu du premier paragraphe (... emplois permanents.)**

2080 Parce qu'on parle de vingt-six mille mètres cubes (26 000 m<sup>3</sup>).

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 5 (Comment prévoit-on...)**

**Fin de la page 7**

2085 En conclusion, et j'aborde maintenant l'essentiel de notre propos, des propositions concrètes du milieu, qui sont annoncées dans le titre de ce mémoire!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8)**

2090

**Fin du point 3**

Ce mémoire constitue donc une affirmation d'une volonté collective.

2095 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe)**

**Fin du mémoire**

2100 Il s'agit donc d'un appel pour un projet différent, élaboré dans un consensus régional et local, fruit d'une réflexion sérieuse et accompagné par nos experts régionaux en développement durable.

Monsieur le Président, au nom de mes concitoyens et concitoyennes, je termine en vous remerciant parce que grâce à cette Commission, enfin, une écoute attentive et une

2105 considération, une prise en compte des opinions de notre milieu adviendra, un peu tardivement peut-être, mais tout de même bienvenue.

Merci.

2110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, madame Lamontagne.

2115 J'aimerais juste revenir, je veux juste être sûr que j'ai bien compris, votre dernier paragraphe de la page 7 du mémoire, la dernière phrase, quand vous dites:

"Au seul niveau des impacts non évalués, le projet actuel n'atteint pas à notre sens le seul minimal d'acceptabilité."

2120 Est-ce que vous voulez simplement dire que tant que les impacts du projet n'auront pas été évalués et ne seront pas présentés, on pourra pas se prononcer sur le projet?

**PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

2125 On ne pourra pas donner notre accord, parce que nous, ce qu'on veut, c'est savoir vraiment quels sont les impacts et quelles seront les compensations qui seront données au milieu, et puis une véritable consultation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130 D'accord.

2135 Quand vous présentez Saint-Prime et que vous nous dites que quarante-quatre pour cent (44 %) de la main-d'œuvre est occupée dans le secteur de la transformation, pouvez-vous juste, pour m'éclairer sur Saint-Prime, me dire en quoi ça consiste?

**PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

2140 Nous avons des usines de transformation, de deuxième et troisième transformations du bois; essentiellement, il s'agit de la transformation du bois. Et actuellement, nous avons encore un projet sur la table, qui s'en vient.

2145 Actuellement, il y a deux (2) usines qui fonctionnent et puis une troisième s'en vient, en transformation du bois. Nous avons d'autres usines de transformation, par exemple du lait, il y a le fromage Saint-Prime, tout ça, on a aussi une usine qui fabrique essentiellement de la machinerie aussi pour le milieu forestier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2150 Pour celles qui travaillent dans la transformation du bois, savez-vous si les exploitants de ces usines-là ont un approvisionnement, est-ce qu'ils pourraient d'abord être touchés d'une manière quelconque par l'approvisionnement en bois qui provient du territoire concerné par le projet?

2155 **PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

Bien, c'est sûr. Moi, en tout cas, ça fait partie un peu de ma famille, ma famille possède une de ces usines-là et c'est sûr que quand on limite l'accès à la forêt et l'exploitation agricole, forestière pardon, ils dépendent directement des autres moulins qui les approvisionnent en rebuts de bois. Ils vont recueillir des bouts de bois qui restent, qui seraient transformés en copeaux, et eux, c'est avec ça qu'ils s'approvisionnent.

2160 Ça fait que c'est sûr que quand les autres moulins sont en difficulté d'approvisionnement, bien eux, ils en subissent la conséquence aussi.

2165

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2170 Et puis j'aimerais comprendre aussi, quand vous parlez des impacts permanents mal définis, vous dites, je suis pas sûr que je comprends bien, vous dites:

"Les limites terrestres de cette future réserve aquatique ne sont cependant pas précisées à ce moment-ci."

2175

Qu'est-ce qui vous fait dire ça? Parce que le promoteur a quand même posé, il y a une proposition sur la table, autrement dit.

**PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

2180

OK. Là, sur ce point-là, je peux pas beaucoup vous éclairer. Comme je vous disais au début, je suis porte-parole et moi, ce qu'on m'a dit, c'est que bon, il y avait encore certains flous, il y avait certaines zones qui étaient pas tout à fait – les limites étaient pas tout à fait bien définies.

2185

Mais on parlait surtout, moi, ce que j'ai entendu beaucoup parler, c'était comme au cœur de la réserve, la réserve de la SÉPAQ comme au centre, la réserve actuelle faunique, elle est comme au cœur de l'autre et il y avait comme des limites qui étaient pas, entre la SÉPAQ et celle-ci, ce qui s'exploite actuellement pour la faune. Moi, ce que j'ai compris de ça, c'était ça.

2190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2195 **PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

Il y avait comme les chemins d'accès pour y aller, à la SÉPAQ, ça pourrait peut-être causer certains problèmes, parce que la réserve faunique, actuellement, est comme au cœur de l'autre réserve aquatique qui serait créée.

2200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est l'inverse. C'est-à-dire il y a une partie de la réserve qui serait, de la réserve faunique qui serait convertie en réserve aquatique.

2205

**PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

C'est ça, ça vient comme empiéter sur l'autre territoire.

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est de ça que vous vouliez parler?

**PAR Mme GEMMA LAMONTAGNE:**

2215

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2220

Bien, je vous remercie beaucoup, madame Lamontagne.

---

**LE CAUCUS DES DÉPUTÉS DU PARTI QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

2225

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je sais que les périodes sont longues, mais on peut y aller, alors j'appellerais maintenant le Caucus des députés du Parti Québécois de Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors représenté par messieurs Stéphane Bédard, monsieur Jacques Côté et il va en manquer un.

2230

Alors vous allez nous expliquer ça et vous présenter, s'il vous plaît.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

2235

Alors bonsoir monsieur le Président, merci de nous accueillir. Mon nom est Jacques Côté, je suis député de Dubuc à l'Assemblée nationale, je suis accompagné de mon collègue, Stéphane Bédard, qui est député de Chicoutimi.

2240

Et je voudrais, au nom de Stéphan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean, de l'excuser compte tenu des circonstances que vous connaissez. Toutefois, Stéphan va faire des efforts pour être ici demain, pour présenter un mémoire en son nom personnel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2245

D'accord.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

2250

Alors le mémoire que le Caucus des députés du Parti Québécois vous présente aujourd'hui se veut une vision d'avenir, une vision d'avenir qui s'inscrit dans une stratégie de développement non seulement économique, mais aussi développement durable.

2255

Alors lorsqu'on parle de développement durable, il est évident que nous parlons de la mise en valeur de tous les potentiels du territoire, c'est-à-dire le potentiel faunique, le potentiel historique, le potentiel culturel, touristique, économique.

2260

Nous sommes en faveur de la mise en place de la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan. Ce que nous proposons cependant, c'est de développer davantage et de bonifier l'image de marque de la région par l'écotourisme et par le tourisme d'aventure.

2265

Vous avez, à notre mémoire, à la page 8, au tableau 2, certaines indications qui nous informent que la provenance des touristes étrangers est majoritaire, ici au Saguenay, par rapport au tourisme québécois, et on nous dit aussi, dans certaines statistiques, entre autres des statistiques de la SGF, que pour une journée passée par un touriste qui fait de l'écotourisme, du tourisme d'aventure, la descente d'une rivière par exemple, ce touriste-là va passer trois (3) jours supplémentaires dans l'endroit où il exerce son sport favori.

2270

Alors je pense qu'il faut s'engager, et de façon urgente, il ne faut pas avoir peur d'aller de l'avant, je vois que vous avez derrière vous une image du Québec avec la Terre, vous savez que cette Terre qui a pris des millions d'années pour trouver son équilibre, je pense que c'est un équilibre qui est fragile, et que l'humain, que l'homme présentement érode petit à petit, par des gestes, par des actions, qui souvent sont contraires au développement durable.

2275

Alors il est donc nécessaire pour nous de protéger cette nature, et je pense qu'il en va de notre responsabilité.



Ce n'est pas non plus trop demander, je pense, que de conserver dans notre belle région une seule rivière, dans notre patrimoine naturel. Une rivière qui est une sécurité minimale pour l'écosystème du Lac-Saint-Jean.

2280

Nous sommes d'autant plus à l'aise avec les propositions de ce mémoire qu'il y a déjà eu, en 1987, la mise en place d'une zone périphérique, suite à la création du parc du Saguenay. Et c'est un peu sur ça que je vais m'attarder, laissant à mon collègue, tout à l'heure, Stéphane, le soin de vous parler du cœur comme tel de notre mémoire.

2285

Oui, le parc du Saguenay a été créé dans les années quatre-vingt. Suite à cette création du parc du Saguenay, on a voulu mettre en valeur le territoire, en associant le milieu et les gouvernements, ce qui a donné naissance justement au développement de cette zone périphérique, le parc du Saguenay.

2290

Cette zone périphérique du parc du Saguenay, elle était composée de onze (11) municipalités, onze (11) municipalités qui avaient des besoins importants de développement. Et ce qu'on a fait, c'est que le gouvernement a répondu au comité qui avait été mis en place pour justement évaluer les actions qu'il y avait à prendre, le gouvernement a répondu, le maire de Saint-Félicien en a parlé tout à l'heure, par un fonds fédéral-provincial de dix millions de dollars (10 M\$), justement pour soutenir et pour accélérer les investissements que le milieu, en collaboration avec les municipalités, avait choisis.

2295

Ce fonds a eu beaucoup de succès, puisque au-delà de vingt-cinq (25) projets ont été créés, et là, je pense à toutes les auberges, aux gîtes, vous savez, vous connaissez un petit peu le Bas-Saguenay, La Baie, que l'on pense à l'Auberge des 21, à l'Auberge des Battures, à l'Auberge de la Grande-Baie, que l'on pense au club de golf, à la pêche blanche, alors il y a eu des choses énormes qui se sont faites à La Baie, justement tout le domaine de la restauration aussi, justement à cause de cet investissement qui avait été accordé par les gouvernements.

2305

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de ces investissements-là sont encore en vigueur. Ils ont créé, en 2004, au-delà de six cents (600) emplois. Alors ce n'est pas terminé, c'est évident, parce qu'on continue toujours de travailler très fort.

2310

Entre autres, il manque actuellement une infrastructure essentielle pour compléter ce développement touristique là, c'est-à-dire la route panoramique qui relierait Baie-Sainte-Catherine à Petit-Saguenay, sur une distance d'une vingtaine de kilomètres, et qui permettrait justement à tous ces touristes qui se rendent dans la région de Tadoussac de voir les baleines, de venir au Saguenay aussi, et de venir au Lac-Saint-Jean pour profiter de cette manne touristique.

2315

Et imaginez, si on complétait la route panoramique avec la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, ce serait un petit peu faire la boucle et là, on aurait vraiment un potentiel de développement extraordinaire.

2320 Je pense que le résultat principal de tout cela, ça a été de susciter une réelle dynamique de restructuration socio-économique dans la zone du fjord. Et j'ai pas peine à dire qu'on y est arrivé.

2325 Ces investissements ont été, en fait, la pierre angulaire de la mise en place d'une dynamique de développement touristique, et je pense qu'avec les gîtes, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec les restaurants, avec la mise en valeur du fjord, avec les plans d'action concertée, je pense qu'on va pouvoir encore se développer davantage.

2330 Et on pourrait faire la même chose avec le développement de l'Ashuapmushuan, en y associant le milieu, bien sûr, et en y injectant plusieurs millions de dollars, afin d'y implanter des infrastructures solides, dont Stéphane va vous parler tout à l'heure.

2335 De quelle façon ces millions-là vont provenir, certains ont fait certaines recommandations tout à l'heure, entre autres sur les redevances des ressources naturelles, moi, je me dis qu'un programme d'infrastructures fédéral-provincial serait bienvenu, et je pense que c'est à nous, justement comme région, d'aller le chercher et d'aller le demander aux instances gouvernementales.

2340 Alors ce sont les grands principes directeurs qui ont amené à la présentation de ce mémoire.

2345 Ma conclusion serait courte, très simple, parce que je veux pas non plus prendre tout le temps, je pense que les facteurs de succès de cette réserve aquatique se résument en trois (3) grands thèmes: d'abord, élaborer un plan d'action, un plan de développement; associer le milieu le plus vite possible, durant, après, pendant toute la période de développement; et créer un fonds d'accompagnement important, pas un (1 M\$) ou deux (2 M\$) ou trois millions (3 M\$), plusieurs millions de dollars, je pense, pour créer cette zone périphérique autour de l'Ashuapmushuan.

2350 Et c'est le milieu, ce sont les partenaires qui détermineront les actions à prendre, qui détermineront les endroits à protéger ou les sites à développer.

Alors merci, monsieur le Président.

2355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Côté.

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

2360 Alors il va me rester quelques minutes, alors je vais être assez bref.

2365 Vous avez le contenu de l'ensemble du mémoire, vous comprenez que nous sommes effectivement en faveur de cette protection et cette mise en valeur, parce que la protection, il va de soi qu'elle implique une mise en valeur qui va effectivement nécessiter des investissements très importants de la part du milieu, mais surtout du gouvernement du Québec.

2370 Et bien que ce soit un choix national, et bien que nous soyons en faveur de cette protection, nous n'avons aucune gêne à réclamer, de façon concomitante, une aide importante du gouvernement du Québec pour développer ces infrastructures.

2375 Pourquoi, parce que d'abord vous dire aussi que j'ai eu la chance, je la connais cette rivière pour, à quelques occasions, avoir eu la chance d'y canoter, même la descendre pendant tout près de quatre (4) jours, et effectivement, c'est un site exceptionnel de préservation, et c'est une des dernières grandes rivières accessibles qui est encore vierge. Donc d'où le potentiel qu'elle recèle.

2380 Et je vous dirais qu'à cet objectif de préservation que j'avais il y a quelques années, lorsque je l'ai descendue en canot, maintenant, avec les connaissances que nous avons acquises en termes plus d'écotourisme et de tourisme d'aventure, il est évident qu'il s'agit maintenant d'une opportunité économique pour la région de la développer.

2385 Et vous dire aussi que cela se fait dans un cadre plus global, pour l'ensemble de la région, où vous savez que nous avons près de treize (13) parcs sur cinquante (50) au Québec, quatre (4) parcs nationaux, le parc du Saguenay, les monts Vallin, Pointe-Taillon et parc marin du Saguenay.

2390 Vous rappeler aussi évidemment que les activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure, dans notre région, sont en augmentation et elles le sont aussi à l'échelle mondiale. Il y a un potentiel extraordinaire au niveau mondial, et sans vous abreuver de chiffres, lorsqu'on fait quelques recherches, on est capable de voir, et une des régions que je trouve intéressante, l'Alaska, vous le savez, qui était un État moribond presque des États-Unis, qui servait finalement seulement de protection à une autre époque, maintenant seulement dans les années quatre-vingt-dix, a vu l'augmentation de sa clientèle au niveau du tourisme d'aventure augmenter de près de trois cent vingt pour cent (320 %). Et là, je parle avant les années deux mille. Et ce potentiel-là est en pleine augmentation.

2400 Vous dire aussi que nous avons là aussi, nous avons les infrastructures en termes d'accessibilité qui nous permettent de l'exploiter, mais encore là, il y a des choses à faire.

2405 Vous dire aussi que cela s'inscrit dans cette réflexion régionale que nous avons eue il y a de ça à peine deux ans et demi (2 ½), avec les projets ACCORD, où la région devait, dans une échelle beaucoup plus large, nationale et même internationale, établir les éléments sur lesquels elle peut se distinguer sur la scène internationale.

2410 Et nous avons, souvenez-vous, à l'époque, peut-être pas vous mais ceux qui sont dans la salle vont s'en souvenir, nous avons évidemment tout le domaine de la transformation de l'aluminium, transformation du bois et le tourisme d'aventure avait été choisi à l'époque après étude avec SGF et d'autres intervenants dans le milieu, pour conclure que dans toutes les régions du Québec, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean était celle la mieux placée pour développer ce secteur beaucoup plus qu'il ne l'est actuellement, qui est presque, je vous dirais, embryonnaire malgré les nombreux touristes qui viennent, à une échelle plus mondiale.

2415 C'est clair que ce développement est embryonnaire. Donc il y a un potentiel extraordinaire, et je vous dirais, pour avoir parlé à certains intervenants dans le domaine, que la rivière elle-même serait notre plus beau joyau.

2420 Et je ne suis pas un expert, je ne suis qu'un consommateur dans ce domaine, je vous dirais, mais il suffit de consulter pour voir que ceux et celles qui, je vous dirais, oeuvrent dans ce domaine-là concluent que de tous les parcs et de tous les endroits de la région, et même au Québec, la rivière Ashuapmushuan est un véritable joyau, et ce serait sûrement le fer de lance de ce nouveau développement ou de l'accélération du développement au niveau de l'écotourisme.

2425 D'où l'importance et l'urgence, je pense, pour le gouvernement, et encore là je dis, de façon concomitante, d'accompagner financièrement et mon collègue Jacques parlait de plusieurs millions, on parle plutôt de plusieurs dizaines de millions, on parlait simplement de dix millions (10 M\$) il y a près de vingt (20) ans pour le secteur du Bas-Saguenay, en dollars d'aujourd'hui, on parlerait de vingt-vingt-cinq millions de dollars (20 M\$-25 M\$), et je vous dirais  
2430 que ce secteur-là, dans l'état où il est actuellement, dans le sens qu'il nécessite des investissements à l'intérieur en termes d'infrastructures, mais aussi aux abords, c'est plusieurs dizaines de millions qui devront être engagées, et cela devra se faire de façon concomitante avec la déclaration de réserve aquatique.

2435 Je pense aussi, et je le répète, effectivement, il y a eu, et j'entendais les gens un peu avant sur la façon que c'est fait, de cibler la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, vous dire effectivement qu'il y a eu, et je l'avoue candidement et humblement, il y a eu un manque de consultation des intervenants du milieu, pas sur le fond des choses, vous le voyez, en général les gens se disent favorables, mais ne renoncent pas aux investissements que cela va entraîner  
2440 de la part du gouvernement du Québec.

Mais en même temps, effectivement, il eusse fallu beaucoup mieux intégrer les gens du milieu à ce processus. Et maintenant, il va falloir le faire, actuellement, mais aussi pour l'avenir.

2445 Ce qui m'invite à vous dire, et ce sera plus au milieu à vous dicter, au niveau du comité de gestion et aussi le comité de protection, mais à mon œil à moi, je vous dirais simplement que je pense qu'il nécessitera beaucoup plus d'intervenants du milieu, dans les deux (2) comités,

pour associer véritablement le milieu à son développement qui est extraordinaire, il n'y a qu'à penser au niveau historique de cette rivière qui peut être mis en valeur.

2450

Vous savez, les gens viennent ici, nous on va en Europe pour aller voir les châteaux, ils viennent ici pour la nature. Et là, nous avons là le fleuve dans lequel ont vécu les Autochtones, il y a tout, au niveau archéologique et historique, un potentiel extraordinaire, et les Québécois aussi, à l'époque, les Canadiens français, et les Français surtout à la première époque, et d'où ce caractère authentique qu'il faut préserver et mettre en valeur.

2455

Alors je ne veux pas être plus long, j'imagine que j'ai déjà passé mon temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2460

Il reste deux (2) minutes.

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

2465

Alors juste assez pour conclure, vous dire en même temps qu'en plus de ce choix stratégique, je pense pour la région, et pas simplement encore et je le répète, sur une base écologique et environnementale, il y a là un choix économique je pense porteur pour la région.

2470

Et en même temps, pour nous, j'ai trente-six (36) ans, mais pour les générations futures, je pense beaucoup à ceux qui vont nous suivre, il y en aura, il s'agit d'un legs, un legs qu'on laisse à nos enfants. Où nous, à une certaine époque où nous avons les moyens, nous avons fait un choix.

2475

Eux, peut-être dans cinquante (50) ans, feront peut-être d'autres choix. Mais à l'époque où on est, je pense que ce serait une erreur de ne pas faire le choix, actuellement, de ce développement et du potentiel qu'elle a, au niveau touristique et aussi, évidemment, de sa protection au niveau environnemental.

2480

Merci.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Et j'ajouterais, monsieur le Président, l'urgence de se mettre en action tout de suite.

2485

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, d'accord.

2490           Moi, je veux juste revenir sur ce que vient d'énoncer monsieur Bédard, de dire, à une époque où on avait les moyens, on a légué ça à nos enfants. Des propos qu'on a entendus ce soir, je suis pas sûr que ces moyens-là existent.

2495           Par exemple, vous demandez un fonds d'accompagnement, vous proposez un projet qui ait un cadre très régional, qui dépasse à mes yeux, de ce que j'en vois, largement le cadre de la réserve elle-même.

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

2500           Oui. Et c'est pour ça, il faut le voir intégré d'ailleurs. La rivière elle-même fait partie d'un ensemble à exploiter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2505           La question que je me pose tout simplement, et puis vous connaissez mieux que moi les arcanes du gouvernement...

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

2510           Est-ce qu'on les connaît vraiment?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515           Je le sais pas. Le ministère de l'Environnement et puis le gouvernement a une liste de territoires à mettre de côté, et vous avez la demande que vous formulez pour celui-là, moi j'essaie juste de voir, si on a la même demande pour tous les territoires, qu'est-ce qui va arriver.

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

2520           Bien écoutez, prenez-le dans un contexte, on le sait, d'opportunité, et je vous ai donné une autre explication qui justifierait un investissement.

2525           La région, et le gouvernement actuel d'ailleurs, s'est déclarée favorable avec la réflexion régionale, qui était celle de dire que dans toutes les régions du Québec, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean était celle la mieux placée pour développer tout le secteur du tourisme d'aventure; et vous le savez, cet exercice s'est fait dans l'ensemble du Québec.

2530           Alors nous, nous avons fait – et il faut éliminer des créneaux, il y a des créneaux qu'on n'a pas pris, qu'on n'a pas pu choisir parce que d'autres régions les avaient privilégiés, et nous, nous sommes la seule à avoir choisi, et pas seulement choisi parce que nous voulons choisir, parce que des études, la SGF a consulté et a vu tout le potentiel qu'il y avait au niveau de l'écotourisme et le tourisme d'aventure dans la région.

Alors je vous donne là un argument qui est, je pense, le plus porteur. Un autre pourrait être simplement de dire aussi qu'il y a la base de la compensation qui peut valoir aussi, lorsque dans une région qui a besoin de ses ressources, on fait un choix national.

2535

Et j'ai beau être en faveur dans ma région, comme citoyen de ma région, il reste qu'on peut aussi demander, comme c'est un choix national effectivement, qu'il y ait entre guillemets une compensation, une compensation ou un choix de développement. Pour moi, c'est la même chose.

2540

Alors c'est deux (2) arguments forts qui, selon moi, normalement, et je vous dirais même, la SGF voulait le faire sur une base d'investissement je vous dirais rentable, pas de don pour avoir la paix, elle voyait là toute l'opportunité économique de faire ce choix-là en termes d'investissement.

2545

Alors si un investisseur aussi judicieux a pensé investir de façon aussi importante dans la région, je suis convaincu que le gouvernement du Québec, peu importe de quel côté il va être, va faire le même choix. Et le gouvernement actuel s'est déclaré favorable, le ministre du Développement économique aux projets ACCORD, et ainsi qu'à la deuxième étape, qui est la phase d'investissement, donc ACCORD 2.

2550

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que cet investissement régional serait aussi de la même forme que celui qui a eu lieu dans la zone périphérique du parc marin du Saguenay, c'est-à-dire mettre en place la base indispensable en hébergement, restauration, etc.?

2555

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

Et voilà!

2560

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Et le milieu aussi, le milieu déterminera aussi les actions, les objectifs.

2565

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

Et voilà. Parce que le touriste, il veut venir vivre une aventure, je vous dirais être en pleine nature, mais il veut aussi être capable d'en sortir. Alors oui, ça prend, dans les villes, les villages environnants, des infrastructures, que ce soit hôtels, auberges, effectivement, mais d'autres activités qui vont aller de pair avec de telles choses.

2570

C'est pas vrai qu'on va prendre le touriste, on va l'amener en avion directement et il va repartir trois (3) jours après.

2575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

2580 Est-ce que je vous ai bien compris tantôt, vous avez dit que ça prendrait plus d'intervenants du milieu sur le Conseil de conservation?

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

2585 Oui, oui, dans les deux (2) cas. En tout cas moi, je le lisais, je vous dirais que je laisse à mes amis ici, préfets et maires, le soin peut-être d'aller un peu plus loin là-dessus, moi je vous dirais, seulement à la lecture, je voyais, il y avait deux (2) représentants sur le Conseil de conservation, deux (2) représentants municipaux, je vous dirais, et je trouvais ça effectivement un peu, j'avais un terme plus – disons à l'évidence, pas assez suffisant.

2590 Si on parle d'implication du milieu, et ce territoire appartient au milieu, bien qu'il soit sur le territoire national québécois, vous savez ici, on a une appartenance à la terre qui est très particulière, c'est peut-être pour ça qu'on a un sens de l'identité qui est plus développé qu'ailleurs au Québec, donc je pense que nous devons, et je dis "nous", c'est moi mais surtout les gens du milieu, être plus associés, et ainsi qu'au sein du comité ou de la société de gestion, 2595 que vous avez appelée.

Là c'est la SÉPAQ, moi je pense qu'il faut faire preuve d'imagination là-dedans, et peut-être créer une autre forme de cohabitation entre gouvernemental et les gens du milieu.

2600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux juste être sûr de bien comprendre. Vous demandez qu'il y ait plus de représentants du milieu municipal, mais sans rien enlever aux autres qui sont proposés pour être membres de ce comité-là.

2605

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

Non, exactement, exactement.

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

2615 Vous avez aussi dit tantôt, sans vous abreuver de chiffres, en parlant d'écotourisme. Ce serait peut-être intéressant d'en avoir, dans la mesure où ce soir, on a entendu d'autres participants qui parlaient quelque peu de la difficulté de maintenir certaines activités, de la difficulté de développer des produits d'appel.



Alors j'ai un peu de la misère à faire le lien entre votre affirmation et puis les autres éléments que j'ai entendus plus tôt ce soir.

2620

**PAR M. STÉPHANE BÉDARD:**

Bien moi, je vous le dis dans un contexte global. Le tourisme, il y a une demande et qui s'accroît, et je ferai parvenir les chiffres à la Commission avec plaisir, mais qui s'accroît de façon exponentielle, seulement dans les dix (10) dernières années.

2625

Mais ce qu'il faut, à l'évidence, comme je vous disais au départ, c'est lié de façon concomitante à l'investissement. Ce n'est pas tout d'avoir une rivière, il faut qu'elle soit accessible, il faut qu'elle soit mise en valeur.

2630

Et c'est pour ça qu'on dit qu'on est en faveur de la protection et la mise en valeur, elles vont de pair. Donc oui à l'échelle internationale, le tourisme d'aventure est en pleine expansion, au Québec aussi.

2635

Malgré que je regarde dans le région encore, je regardais les chiffres dernièrement, nous sommes, et je le disais tout à l'heure, c'est embryonnaire; il y a un potentiel beaucoup plus important, tant au niveau du développement de l'offre mais aussi même en termes de promotion.

2640

Alors les sommes qui seront disponibles vont servir – et quand on a un joyau, c'est pas tout, il faut le montrer, il faut qu'il soit connu. Donc nous avons le joyau, maintenant il faut, je vous dirais, habiller le joyau, bien qu'il faut garder son caractère authentique, et c'est pour ça que nous sommes pour la protection et après ça, la faire connaître.

2645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je vous remercie beaucoup, messieurs.

2650

Et on va prendre une pause de dix-quinze (10-15) minutes, et nous reviendrons, nous avons encore quatre (4) participants qui vont présenter leurs mémoires. Alors à dans pas longtemps!

2655

\_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE  
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ**

2660

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, nous allons reprendre!

2665

Alors j'inviterais la Municipalité de La Doré, monsieur Jacques Asselin, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Asselin.

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2670

Bonsoir monsieur le Président. Alors nous avons déjà déposé notre mémoire au secrétariat du Bureau; toutefois, depuis hier, il y a une légère modification dans le document qui a été déposé, on a introduit une résolution de mon conseil municipal qui a été tenu hier soir, en assemblée extraordinaire, et on voudrait vous en faire la lecture à ce moment-ci, pour officialiser notre position.

2675

**LECTURE DE LA RÉOLUTION**

On a donc demandé au maire de la municipalité, dont je suis, de présenter le mémoire.

2680

De plus, nous avons ajouté, à la page 3, une carte représentative de notre municipalité, et sur laquelle vous pouvez voir, en bleu, que vingt-cinq kilomètres (25 km) de la rivière Ashuapmushuan est contiguë, à son littoral sur le territoire de juridiction de ma municipalité.

2685

Notre mémoire s'intitule: L'opportunité de donner à un segment de la rivière Ashuapmushuan le statut de réserve aquatique. Alors dans un premier temps, en introduction, nous pourrions dire que notre orientation globale est à l'effet que l'acceptabilité sociale d'un projet est un prérequis en tout et pour tous.

2690

Le mémoire comme tel est assez élaboré, je vais faire la lecture uniquement des éléments qui sont en gras dans son contenu.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

2695

**Page 3, fin du quatrième paragraphe**

De plus, on a déposé au secrétariat du Bureau un mémoire qui a été déposé conjointement avec la MRC Domaine-du-Roy, dans le cadre de l'approche commune.

2700 Aussi, on va vous déposer le livre sur l'histoire de La Doré, écrit par monsieur Russel Bouchard. Et finalement, ça va nous permettre de conclure que...

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, cinquième paragraphe)**

2705 **Page 4, première phrase (... pour les contribuables)**

Et aussi, ce pont a contribué à la réduction des émanations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, parce que la construction de ce pont a réduit de trente et un kilomètres (31 km) le trajet des camions qui transportent la ressource.

2710 Donc au niveau historique, on l'a dit à plusieurs reprises durant la soirée...

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, deuxième paragraphe**

2715 **Fin de la page 5**

Au niveau de l'environnement, plusieurs questions se posent sur sa capacité de satisfaire les objectifs, puisqu'on peut voir sur la carte, en fait, on peut voir que c'est un segment qui a été tronqué de toute la rivière, à partir du lac Saint-Jean jusqu'au lac Nikoba, un peu plus au nord. Donc c'est juste un appendice.

2720

Au niveau économique!

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, troisième paragraphe**

2725 **Fin de la page 10**

Voilà! Et aussi, vous l'avez ici à l'écran, c'est l'élément de base ou le secteur dans lequel on souhaiterait mettre en place un projet durable de forêt habitée dans le Nitassinan, en collaboration avec les Autochtones. La limite est soixante-quinze kilomètres (75 km) et partirait des chutes Chaudière jusqu'à la limite sud-est de la MRC, dans le secteur du lac Bouchette.

2730

Alors voilà, monsieur le Président, l'essentiel de nos réactions. J'ai dû écouter plusieurs éléments, mais je sais que vos analystes vont lire l'ensemble du document.

2735 On a joint en annexe donc: Enjeu énergie; New York à deux (2) pas d'une obligation verte de vingt-cinq pour cent (25 %). On donne les paramètres de qu'est-ce que c'est de l'électricité durable.

2740 Dans mon mémoire, on met en doute la capacité de l'Ashuapmushuan pour reproduire et assurer un succès de pêche au niveau de la ouananiche, des statistiques qui ont été présentées par un représentant du ministère il y a quelques mois. On a les statistiques de

montaison, où on peut voir que la rivière aux Saumons, qui est un sacrifice important pour ma municipalité, est complètement abandonnée par le ministère quant à son rôle de reproduction.

2745

Je dépose aussi la lettre du ministère de l'Environnement à l'effet qu'ils ne feront plus aucun suivi sur les montaisons de la rivière aux Saumons et de l'Ashuapmushuan.

2750

Je dépose aussi un document préliminaire pour la proposition de forêt habitée, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2755

Merci beaucoup, monsieur Asselin.

Dans les éléments que vous n'avez pas lus de votre mémoire, mais qui ont retenu mon attention, quand vous dites qu'à votre point de vue, le projet est inéquitable envers votre municipalité et qu'il est à l'avantage des intervenants en aval, pouvez-vous être un petit peu plus clair?

2760

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

Oui, certainement. On peut voir la concentration, entre autres c'est en lien avec la limitation du développement énergétique, c'est qu'en fait on peut savoir que dans la ville d'Alma, pour ne pas la nommer, celle de Saguenay aussi ainsi que Laterrière anciennement, elles ont toutes constitué le potentiel économique de développement de la transformation de l'aluminium à partir de l'électricité.

2765

Et que finalement, en bout de piste, une fois que toutes ces infrastructures-là sont en place et qu'elles génèrent des emplois de qualité, diversifiés, nous, en amont, on a comme résultante d'avoir une des seules rivières sur laquelle on pourrait miser ou capitaliser, être exclus d'un processus de mise en valeur parce que les mines sont éliminées, la forêt est éliminée, l'hydroélectricité est éliminée.

2770

Et dans les propositions que j'ai faites, monsieur le Président, au nom de ma municipalité, on dit qu'il y aurait peut-être lieu de regarder la préfaisabilité de trois (3) unités de moins de trente mégawatts (30 MW) au fil de l'eau, comme d'autres intervenants l'ont mentionné, et aussi qui fait partie des carnets, à mon point de vue, des corporations de développement de Mashteuiatsh aussi.

2775

2780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2785 Pour revenir à la Société nationale H<sub>2</sub>O pour le moyen-nord, pouvez-vous aussi m'expliquer un petit peu plus précisément les projets par rapport à cette société-là?

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2790 Bien en fait, il s'agirait en particulier, je m'étais inspiré un peu de la Société nationale de l'amiante, au moment où je travaillais dans l'industrie, et finalement donc, cette société-là aurait comme mandat, dans un premier temps, de faire de la recherche et du développement sur les ressources qui sont présentes, mais en particulier sur l'eau.

2795 Vous savez que l'eau est sur le point d'être reconnue comme une denrée mondiale, et on est à la veille de devenir peut-être l'OPEP de l'eau. Et en ce sens-là, nous pensons que ce serait urgent qu'on commence à concevoir que l'eau comme telle est une source de diversification économique, et cette société-là pourrait faire la préfaisabilité de produire soit de l'hydrogène ou encore de l'eau liquide.

2800 On avait regardé un dossier semblable sur la Côte-Nord, en 1984, et on proposait d'utiliser le système de traitement de l'eau de ITT, qui était fermé, pour traiter de l'eau, ensuite la rendre conforme aux exigences du marché, sur le plan de l'eau potable. Et on avait même regardé la possibilité d'exporter cette eau-là dans les pays arabes.

2805 Et deuxièmement, on sait que l'hydrogène fait partie des énergies douces qui pourraient être développées, il y a déjà des générateurs qui sont en mesure de faire fonctionner des autobus, on a vu des modèles en Colombie-Britannique, donc on pourrait commencer à penser qu'on pourrait peut-être devenir un producteur de niveau planétaire d'hydrogène, dans une perspective futuriste, avec l'appui des centres de recherche d'Hydro-Québec qui ont déjà un moteur dans leur carnet de commandes. C'est ça que je pense.

2810

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2815 D'accord.

Dans vos pistes, la première, vous demandez d'attribuer un fonds récurrent au développement durable de l'Ashuapmushuan.

2820 Qu'est-ce que vous y voyez, vous, quel sorte de développement?

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2825 Bien en fait, dans mon mémoire, je parle qu'à ce moment-ci, on a évoqué des projets qui, à mon sens, sont non viables, d'ailleurs monsieur Émond est venu en témoigner, et on a parlé, le député monsieur Bédard a parlé d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et autres, naturellement que ce fonds-là, il devra supporter des projets au niveau récréotouristique.

2830 Toutefois, à mon point de vue, à notre point de vue, le développement récréotouristique est pas suffisamment fort, on est en bout de piste, on est en épuisement de nos capacités d'appel et si on trouve pas d'autres produits, on n'aura pas de projets viables, même notre tourisme pourra peut-être même pas être réalisé, faute de moyens dans un avenir rapproché.

2835 Donc un fonds, c'est des ressources financières appropriées. Le "appropriées", on pourra le voir plus tard, au moment où on pourra faire le bilan et regarder les projets qui sont viables et ceux qui sont moins viables, et on verra quelle serait la commande sur le plan des capitaux.

2840 On voit très bien qu'il pourrait être approvisionné, on sait que l'Hydro-Québec contribue entre six cents (600 M\$) et sept cents millions (700 M\$) par année au Trésor du Québec, alors comme on est actionnaire de l'Hydro-Québec nous aussi, on pourrait revendiquer une ponction de ces dividendes-là qui seraient réinvestis dans les sociétés de développement de l'Ashuapmushuan.

2845 La même chose pour les taxes et les droits de coupe, on en parle, vingt pour cent (20 %); vingt pour cent (20 %), c'est l'inverse du métayage qui a été utilisé dans le secteur de Rivière-du-Loup, donc la théorie est la suivante: prenons une ponction de capitaux sur les droits de coupe de la hauteur de vingt pour cent (20 %) pour faire de l'aménagement du type qu'on propose là, et la balance, on l'enverra au fonds consolidé.

2850 Mais prenons notre cote tout de suite, parce que l'argent remonte jamais, à ma connaissance.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2855 Bon. Votre proposition pour une forêt habitée, qui est jointe en annexe, elle date de 2003.

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2860 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2865 Est-ce qu'il s'est passé des choses depuis?

**PAR M. JACQUES ASSELIN:**

2870 Elle a été soumise dans le cadre de l'approche commune et aussi dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement; il y a eu des discussions préliminaires à ce niveau-là.

2875 Toutefois, on est un peu en blocage parce qu'il faudrait avoir des ressources pour faire le bilan des écosystèmes, il faudrait qu'on soit capable d'identifier – dans le document qui nous est proposé par le ministère de l'Environnement, on parle d'une forêt mixte au sud des chutes Chaudière, donc ça veut dire du tremble, du sapin, de l'épinette, du cyprès, donc on ne sait pas, ça.

2880 On a dit à plusieurs reprises que ça faisait vingt-cinq (25) ans qu'il y avait des prescriptions, ce que le ministère appelle des "back logs" qui ont pas été exécutés dans ces secteurs-là parce qu'ils étaient supposés d'être inondés, donc j'ai pas avancé parce qu'on n'a pas les ressources financières et techniques pour aller de l'avant.

Mais sur la table à dessin, à la MRC, et on a déjà acheminé une copie à la communauté de Mashteuiatsh.

2885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Asselin. Merci.

2890

---

**MICHEL DUMAS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2895 J'appellerais maintenant monsieur Michel Dumas.

Alors bonsoir monsieur Dumas.

**PAR M. MICHEL DUMAS:**

2900

Bonsoir, merci de me permettre de m'exprimer. Alors je vais le faire à titre personnel.

2905 Je me présente un peu mieux, j'ai dit "à titre personnel" parce que je considère que j'ai une certaine expérience dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la mise en valeur des ressources naturelles.

Je peux continuer, ça va?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2910

Oui, oui. C'est parce que j'ai interverti l'ordre de présentation, mais c'est pas grave, allez-y. Je fais mes excuses au prochain. Allez-y!

**PAR M. MICHEL DUMAS:**

2915

C'est bon. Alors donc, j'ai le bonheur d'avoir travaillé dans le domaine de la mise en valeur des territoires naturels, des parcs nationaux, des plans d'intégration, des trucs comme ça, je suis un gars de terrain un peu pas mal, en ce sens que je pratique l'activité, le canotage en plus, et j'ai eu l'honneur de visiter des parcs, des endroits, d'avoir à travailler, à faire des interventions, parcs provinciaux, nationaux, dans d'autres pays que le Canada.

2920

Et puis pour pouvoir être en mesure de comparer, quand je parle en bien de la rivière Ashuapmushuan, parce que je suis un tenant de son intégrité, on a une rivière exceptionnelle, tant au niveau naturel qu'au niveau, en plus, tout son potentiel culturel, historique, autochtone, tout ça, en fait quelque chose de rare.

2925

Et puis comme il m'arrive de fréquenter d'autres endroits, comme je viens de le dire, je rencontre des gens, encore cet été je rencontrais des gens, je faisais la rivière Le Pas, en haut de Schefferville, des Américains qui me parlaient de l'Ashuapmushuan comme s'ils la connaissaient mieux que moi. Alors c'est toujours épatant. Je l'avais entendu dire, mais j'ai été à même de le vérifier.

2930

Alors tout ça pour dire que quand j'en parle en bien, je me sens assez placé pour en parler, parce que je connais des gens qui en parlent en mal mais qui l'ont pas visitée encore, malheureusement, et qui prennent des décisions ou qui ont des opinions sur le développement de ce territoire-là sans même l'avoir visitée, sans même l'avoir fréquentée. Ça, c'est un peu triste. Il faudrait bien que – je lève mon chapeau aux initiatives qui ont permis à des politiciens, à des journalistes d'avoir descendu cette rivière-là, à ce moment-ci.

2935

2940

Alors moi, c'est justement, je fais pas trop confiance aux tenants, c'est-à-dire à ceux qui prônent l'économie, j'appelle ça à court terme, et qui croient encore qu'un barrage hydroélectrique ou des barrages sur la rivière, c'est ce qu'il y a de viable, c'est ce qu'il y a d'intéressant.

2945

Pour connaître un peu, j'ai vécu le long d'une rivière qui a été harnachée, et pour dire qu'en termes d'impact économique, tu visites un barrage, tu as de la misère à rencontrer une personne qui y travaille, c'est sûr qu'il y a les retombées électriques, et puis pour sa construction, on sait que c'est un boum, qu'il y a des avantages, il y a beaucoup de désavantages; de temps en temps, on se ramasse avec une inondation, j'ai déjà vu deux pieds (2 pi) d'eau sur la route 55, en montant à La Tuque, qui a duré une bonne semaine. Si vous voulez des dates, je peux vous les dire. Enfin, il y a toujours des risques.

2950

Et à chaque fois que je passe, quand je vais à Sept-Îles, au pied du barrage à Baie-Comeau, j'ai toujours un petit frisson, ça m'inquiète toujours un peu de passer si près du pied d'un barrage. On est une région, une zone habitée, alors des barrages, enfin bref!

2955



2960 Alors donc je pense que le projet de réserve aquatique, pour moi, tombe à point, dans le sens que c'est sûr que c'est pas la panacée, c'est pas la meilleure des solutions peut-être, pas la meilleure des formules, mais il fallait sortir quelque chose et puis à mon avis, il fallait le sortir assez sec, rapidement, et procéder peut-être – le gouvernement est un peu cow-boy, on pourrait traiter ça comme ça, mais il fallait arriver avec quelque chose. Et puis au moins, on a l'honneur ou le bonheur de protéger cette rivière-là.

2965 Ça me fait un peu penser au Costa Rica où on s'est dépêché, à un moment donné, on a dit, ça presse de faire des parcs, de mettre en réserve des territoires, de les protéger finalement de l'exploitation forestière, c'était dans ce cas-là, et ça, même si on n'était pas prêt à faire des aménagements, faire des investissements dans ce territoire-là. Au moins, on le protège, on le sauve. On trouvera bien des idées, mais au moins, on n'aura pas "scrapé", comme on dit, tout le potentiel naturel et culturel d'un territoire.

2970 Alors pour moi, la réserve aquatique fait la job, à mon avis, pour un bout.

2975 Et en même temps, je lance un petit message à ceux qui, au niveau justement des aménagements et des développements, qui vont dire, ah bien là, si vous trouvez pas de solution à court terme pour compenser l'apport de revenus que pourrait avoir tel autre type de développement, on met la pédale douce. Je veux dire, au moins on aura sauvé le potentiel et prenons le temps comme il faut de faire un plan commun, tant de la part du gouvernement que finalement des gens qui sont concernés, les plus près concernés de ce territoire-là que sont les Autochtones, les municipalités, les MRC environnantes.

2980 Et se dotant d'un bon projet, un bon plan qui fait consensus, eh bien, je pense qu'on va faire quelque chose.

2985 Et à part ça, finalement, il y a plein de choses qui peuvent être faites à l'intérieur de ces limites-là. Quand on parlait tout à l'heure du potentiel ou de l'intérêt pour l'écotourisme et l'aventure, j'en ai des chiffres, moi, c'est Développement économique Canada qui a sorti ces chiffres-là récemment, c'est quinze pour cent (15 %) par année de croissance, depuis les dernières années, dans ce domaine-là.

2990 Si on prend juste, c'est un des secteurs les plus en développement dans l'économie, le tourisme se situe toujours, au niveau mondial, dans les tous premiers rangs de l'économie d'un pays, on parle des pays développés entre guillemets.

2995 Après ça, si on prend juste l'écotourisme comme lui seul, il représente déjà trente pour cent (30 %) de l'ensemble des touristes, au minimum. Alors il y a une business là.

Et ce qu'a fait la SGF dans le secteur, avec le programme ACCORD, l'identification, le "mapping" a été fait, les potentiels de développement dans ce sens-là, de ce côté-là, il y a un

3000 potentiel fou, pas rien que sur l'Ashuapmushuan, dans l'axe Ashuapmushuan à aller jusqu'à Lac-Bouchette.

3005 Alors il s'agit, il y a des projets autrement dit, il s'agit à un moment donné, on va parler de concertation et le monde va commencer à se parler et quand ça aura été, comme on dit, "cané", officialisé, bien là, on passe à l'action.

3005 Et c'est en gros ce que j'avais à dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3010 Bon, merci monsieur Dumas.

Mais vous avez dit par exemple quelque chose d'intéressant, vous avez dit: même si c'est pas la meilleure des formules.

3015 Ce serait quoi, la meilleure des formules?

**PAR M. MICHEL DUMAS:**

3020 Ah bien, je la connais pas. Je veux dire celle qui ferait consensus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'abord, qu'est-ce qui vous fait dire que c'est pas la meilleure?

3025 **PAR M. MICHEL DUMAS:**

Bien, les réactions des gens. C'est sûr qu'il va toujours y avoir quelqu'un pour dire – par contre, je suis agréablement surpris ce soir d'entendre ces opinions-là.

3030 Moi, j'étais de la gang de la première heure, en 80, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien, on se battait contre le géant, à l'époque, Hydro-Québec qui nous faisait quatre (4) barrages sur cette rivière-là, après ça il a baissé à trois (3), à deux (2). Enfin, ça a bien changé.

3035 J'aime beaucoup le ton ce soir et ce qui s'en dégage. On est dans les petites bebelles, d'après moi, ça va bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3040 Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Dumas, de cette contribution optimiste.

---

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MASHTEUATSH**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3045

Et là, je fais mes plus plates excuses à la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh, que j'ai complètement oublié d'appeler tantôt. Alors mesdames Lise Gill et Bibiane Courtois. Je suis infiniment désolé.

3050

Bonsoir mesdames. Alors je vous demanderais de vous identifier pour la sténotypiste.

**PAR Mme LISE GILL:**

3055

Oui, Lise Gill, présidente de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh.

Et je suis accompagnée de madame Bibiane Courtois, qui est directrice générale du Musée amérindien de Mashteuiatsh.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3060

Alors nous vous écoutons.

**PAR Mme LISE GILL:**

3065

Monsieur le Président, kuei.

La Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh représente cent cinquante (150) membres; elle se sent particulièrement interpellée par tout projet sur le territoire ancestral des Pekuakamiulnuatsh, soit le Nitassinan. La mission de la Société est la protection du patrimoine culturel des Pekuakamiulnuatsh, ce dernier étant intimement lié au Nitassinan.

3070

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, troisième paragraphe**

**Page 3, fin du premier point, (... ou modifications)**

3075

Des sites archéologiques, des sites patrimoniaux, des sépultures, des portages, des lieux de rassemblement, tous des points d'ancrage de notre histoire. La préservation de ces sites est essentielle.

3080

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, deuxième point, (La réalisation de ce projet...)**

**Fin de la page 3**

3085 Assurer d'abord la vitalité culturelle des Pekuakamiulnuatsh devrait être un premier  
objectif. Ensuite, permettre à notre communauté de faire reconnaître sa culture sous l'angle  
des activités traditionnelles serait celui qui pourrait en découler.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, deuxième paragraphe**

3090 **Fin du mémoire**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3095 Merci à vous, et même si je vous ai écoutées en retard, vous me pardonnerez.

**PAR Mme LISE GILL:**

Vous êtes pardonné!

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3105 J'ai quelques petites questions de précision, peut-être. Quand vous parlez d'altération  
possible des sites d'intérêt et de leur mise en valeur par rapport au projet de réserve, c'est quoi  
vos craintes, spécifiquement? C'est que les projets de développement en bordure de rivière,  
par exemple, fassent disparaître les traces d'artefacts?

Est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu.

3110

**PAR Mme LISE GILL:**

3115 Oui, c'est exactement la crainte qu'on a, c'est qu'éventuellement, s'il y a des projets,  
mettons un projet touristique en particulier, où on donne libre accès aux personnes aux abords  
de la rivière, et qu'il y a des sites qui n'ont pas été identifiés concrètement, qu'ils puissent être  
altérés, alors pour nous autres, c'est une préoccupation importante.

3120 Et il faudrait pouvoir avoir la possibilité, peut-être de les identifier, de les mettre en  
valeur, de faire en sorte que les gens sachent que ça existe et que ça fait partie aussi de leur  
histoire. Alors c'est important de protéger ces sites-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3125 Il y a, dans le document de consultation que le promoteur nous a fourni en première  
partie, il y a une carte avec un inventaire de certains sites.

Est-ce qu'on doit comprendre que tout le potentiel n'a pas été identifié, et que tous les sites possibles n'ont pas été relevés?

3130 C'est quoi l'état des connaissances, est-ce qu'on a seulement un aperçu?

**PAR Mme LISE GILL:**

3135 Effectivement, le potentiel n'est pas complété, il y a encore beaucoup d'études qui peuvent être faites le long de la rivière Ashuapmushuan, c'est certain.

Il y a une partie du potentiel qui a été identifiée, mais il en reste encore beaucoup à faire.

3140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3145 Et qu'est-ce qu'il faudrait faire, j'essaie juste d'évaluer l'ampleur de ce qu'il y aurait à faire, est-ce que c'est des travaux d'une ampleur telle que, par exemple, ils pourraient pas être faits d'ici à ce qu'on aille de l'avant par exemple avec le projet, et qu'on prenne des décisions, et qui feraient que ces choses-là pourraient être mises en danger?

Est-ce que vous avez une idée?

**PAR Mme LISE GILL:**

3150 Je peux peut-être pas trop m'avancer là-dessus, mais je pourrais peut-être vous dire que c'est pas nécessaire que ce soit tout fait avant que le projet soit mis en place, mais en cours de route, qu'on puisse s'assurer qu'aussitôt qu'il y a une découverte qui est faite, qu'on puisse aller plus loin et avoir les moyens de faire les fouilles nécessaires, avoir les moyens d'identifier les sites pour qu'ils soient protégés éventuellement, ou s'il y a des objets qui peuvent être récupérés.

3160 Quoique pour moi, les objets, ils ont encore plus de valeur à l'endroit où ils sont plutôt qu'à l'extérieur.

Mais ça peut se faire en cours de route, en cours de projet. On peut pas s'imaginer pouvoir faire toutes les recherches possibles, ça peut durer des années. D'ailleurs, c'est des sites qui sont aussi vivants, c'est pas seulement des artefacts, il faut qu'ils continuent d'exister comme ils sont.

3165 Assez souvent, ça peut être un site de campement qui peut être encore utilisé, mais il faut pas qu'il soit altéré pour qu'on puisse continuer à l'utiliser et pour que les parents enseignent à leurs enfants, justement, quels étaient ces lieux qui étaient parcourus. C'est des sites vivants, c'est pas juste des artefacts.

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3175 Mais en fait, bon, il y a un Conseil de conservation qui est prévu, il y a deux (2) représentants de la communauté qui pourraient en faire partie, selon la proposition du promoteur. Ce conseil-là va établir des règles. Les éléments que vous venez de me mentionner pourraient très bien faire partie de ces règles-là.

3180 Sauf que, bon, elles sont pas établies et c'est ça que vous craignez, que ces choses-là n'aient pas l'importance qu'on devrait leur donner dans le développement de la réserve?

**PAR Mme LISE GILL:**

3185 Écoutez, la Société et le Musée sont tout à fait prêts à collaborer pour pouvoir justement définir tous ces éléments-là, c'est ce qu'on vous dit d'ailleurs en fin de mémoire, qu'on est prêt à collaborer avec le Conseil de conservation, si éventuellement ils ont besoin de nos services.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3190 Bon, alors j'espère que les gens qui sont dans la salle et qui sont concernés ont pris bonne note de votre proposition, et je vous remercie beaucoup, mesdames. Merci.

3195 Et il me reste à appeler madame Annie Chrétien, si elle est encore là. Ah, on me dit qu'elle est partie.

Alors bon, voilà, ceci met fin à cette première séance de la deuxième partie de l'audience publique, je pense qu'on est tous dû pour aller prendre un petit peu de repos, et nous allons recommencer demain, ici même, à treize heures trente (13 h 30).

3200 Alors merci beaucoup de votre patience et à demain.

3205 \_\_\_\_\_  
SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AOÛT 2004 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)  
\_\_\_\_\_

3210

3215

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3220

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.